

LIVRE BLANC
L'ÉCONOMIE DE
PROXIMITÉ
EN PAYS DE
LA LOIRE



remerciements

Pour mener à bien ce travail de réflexion, d'analyse et de rédaction, la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire s'est associée à de nombreux acteurs ligériens qui nous ont apporté leur expertise.

Nous remercions ainsi les membres des comités de pilotage et de concertation à travers les structures qu'ils représentent :

- la Chambre de commerce et d'industrie de région des Pays de la Loire ;
- la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire ;
- la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- les organisations professionnelles.

Ainsi que la Région des Pays de la Loire qui a soutenu cette démarche.

Nous souhaitons également remercier les personnes qui se sont associées à nos travaux par leur participation aux ateliers, aux rencontres sur les territoires ou lors d'entretiens individuels.

Nos remerciements vont à Patrick Rimbert, président de l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), qui nous accompagne depuis le début de la démarche.

Enfin, nos pensées vont à Pierre-Jean Torgue, secrétaire général adjoint de la CMAR et délégué de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, qui a initié ce travail et qui nous a quittés en mars 2015.

sommaire

Remerciements 2

Éditos 4

Introduction 6

Partie 1 **L'économie de proximité : définitions et spécificités ligériennes**

L'économie de proximité 10

Différenciation territoriale et écosystèmes régionaux 16

Les écosystèmes régionaux 24

Partie 2 **Les enjeux et leviers territoriaux de proximité**

Les enjeux transversaux 37

Les leviers de développement des écosystèmes 43

Partie 3 **Stratégie d'actions : une démarche collaborative en faveur de l'économie de proximité**

Définir une politique identifiée en faveur de l'économie de proximité 52

Créer les conditions du développement de l'économie de proximité 54

Bibliographie - Glossaire 58

éditos



Nous nous sommes engagés avec nos collègues des Chambres de métiers et de commerce dans la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA). Ce projet autour de l'économie de proximité regroupe toutes les approches territorialisées de la TRIA.

L'agriculture, par essence non-délocalisable, est liée à son territoire et à ses ressources, autant humaines qu'agronomiques (cycles naturels). Elle contribue localement à conforter les activités économiques et les emplois, et à protéger l'espace qu'elle valorise à plus de 70 %. Enfin, l'agriculture des Pays de la Loire a une diversité, des atouts et un dynamisme qui font qu'elle est porteuse de solutions pour répondre aux enjeux de transition énergétique, technologique et alimentaire. Ainsi, de plus en plus, les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires répondent aux attentes des Ligériens en produits alimentaires et services de qualité et de proximité. Les agriculteurs s'engagent largement aussi dans des projets « de proximité » de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Notre territoire prépare demain tant dans ses investissements sur l'économie de proximité que sur l'internationalisation. Ce sont deux piliers complémentaires, porteurs pour la performance sociale, économique et environnemental de la région ligérienne.

Claude Cochonneau
Président de la Chambre régionale d'agriculture



La démarche de Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) en Pays de la Loire lancée par les trois chambres consulaires vise à renforcer la compétitivité des entreprises et à améliorer l'attractivité du territoire.

Le mouvement est en marche avec déjà plus de 500 projets engagés. L'enjeu est important et les objectifs ambitieux :

- amener le plus grand nombre des 200 000 entreprises ligériennes à réussir leur mutation en intégrant quatre leviers de compétitivité ;
- faire émerger et grandir près de 3 000 acteurs dans de nouveaux secteurs d'activité à fort potentiel de développement autour de six piliers structurants.

L'atteinte de ces objectifs, et du premier en particulier, passe par la mobilisation massive des entreprises, dans tous les territoires. Le livre blanc de l'économie de proximité dresse une cartographie de ces territoires qui nous sera précieuse dans l'adaptation des actions aux caractéristiques propres de chacun d'eux.

Car la TRIA vise bien sûr l'amélioration de la performance des entreprises industrielles et de services. Mais elle vise aussi l'émergence et l'accompagnement de nouveaux modèles de consommation et de comportements nouveaux au sein des entreprises à travers l'économie de la fonctionnalité et l'économie de proximité.

Je souhaite que ce livre blanc puisse insuffler cette dynamique et donner envie aux entrepreneurs et aux salariés de participer activement à cette transformation de l'économie pour en saisir toutes les opportunités.

Bruno Hug de Larauze
Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire.



En Pays de la Loire, les trois réseaux consulaires se mobilisent ensemble pour préparer l'avenir de l'économie régionale, avec la préoccupation permanente d'un développement compatible avec l'équilibre de la planète.

C'est en ce sens que nous avons engagé, le 26 novembre dernier, la démarche "économie de proximité" 2020 en présence de nombreux acteurs ligériens représentants des collectivités locales, des entreprises, de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire, démarche qui s'inscrit dans le projet plus global de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole.

Cette approche territoriale de l'économie traduit notre volonté d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités des territoires pour les accompagner sur les mutations économiques, technologiques et sociétales de demain !

Notre ambition est de définir une politique et une stratégie d'actions en faveur de l'économie de proximité qui contribuera pleinement au développement économique ligérien, à la dynamisation de l'emploi et à la satisfaction des besoins des populations.

Jean-Claude Choquet
*Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
de région des Pays de la Loire*

introduction



Les grandes mutations que nous vivons, notamment sous l'effet conjugué de la mondialisation, des crises économiques, environnementales et énergétiques, vont nous contraindre à changer nos modes de vie et à repenser notre modèle de développement. Dans ce contexte, il nous a paru essentiel de reconsidérer l'**économie de proximité** qui est peu perçue alors qu'elle constitue un potentiel majeur de développement local pour notre région et une base pour construire un projet de société.

Plusieurs éléments ont alimenté notre réflexion et ainsi conduit notre réseau à impulser **une stratégie régionale sur l'économie de proximité**.

Pendant plusieurs décennies, la production massifiée de biens et la mondialisation se sont imposées comme les principaux moteurs de la croissance. Aujourd'hui, les valeurs liées à la proximité reviennent sur le devant de la scène. Face aux défis, identifiés notamment par l'étude sur la prospective 2040 conduite par la Région, que constituent les évolutions économiques, les évolutions démographiques, les changements de comportements des consommateurs, la préservation de l'environnement, l'idée se fait peu à peu que l'économie de proximité peut apporter une réponse à ces évolutions. Dans un contexte de crise mondiale, elle apparaît comme plus compréhensible, plus humaine et plus accessible.

Par ailleurs, les acteurs des politiques publiques et les acteurs économiques ont progressivement pris conscience de la réalité de l'économie de proximité. L'atomisation géographique et sectorielle contribuait de fait à un effacement devant une économie mondialisée. Il est en effet plus facile et peut-être plus valorisant de parler des résultats de Total ou de Peugeot que de parler des petites entreprises qui constituent le cœur de l'économie de proximité. Pourtant, le paradigme du grand, qui a longtemps prévalu aux yeux de nos élites politiques et économiques, s'est progressivement effacé au bénéfice de l'économie de proximité.

Cette démarche est portée, pour le compte de l'association interconsulaire 909, par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire à laquelle est associée la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

Notre ambition est de développer une stratégie d'actions en faveur de ce pilier de l'économie autour de cinq axes :

- **définir et mesurer** le poids de l'économie de proximité dans l'économie régionale ;
- **fédérer les acteurs ligériens** autour de notre démarche ;
- **valoriser et médiatiser** les réalités, les potentialités et apports de l'économie de proximité ;
- **intégrer l'économie de proximité** dans les politiques publiques conduites au niveau régional ;
- **définir une stratégie d'actions** en faveur de l'économie de proximité à horizon 2020.

Les propositions faites dans ce *livre blanc* s'appuient sur des études, des analyses régionales, des entretiens individuels et des travaux menés dans le cadre d'ateliers thématiques auxquels ont été conviés les acteurs ligériens.

Ce *livre blanc* réaffirme ainsi la nécessité d'inscrire l'économie de proximité comme un axe fort de la politique régionale.



PARTIE I

L'économie de proximité : définitions et spécificités ligériennes



L'économie de proximité

Les questionnements sur notre modèle économique sont nombreux, qu'il s'agisse de la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA), du vieillissement de la population ou encore des réflexions sur l'économie circulaire. Tout ceci s'opère dans un contexte planétaire marqué par les problématiques écologiques et leurs déclinaisons autour de la transition énergétique. Se pose alors la question de la prise en compte de tous ces éléments au niveau local et de la recherche de solutions adéquates pour partager au mieux les ressources et les revenus d'une économie inscrite dans la proximité.

Or, on assiste depuis de nombreuses années à un renforcement de la polarisation et de la concentration des activités qui tend à assécher certains territoires. Cette tendance entraîne une démultiplication des déplacements et impacte l'accès aux services et à la diversité commerciale et productive. Au regard de ces constats, en Pays de la Loire, il a été engagé une réflexion collaborative sur l'économie de proximité. Cette démarche, inscrite dans une sensibilité régionale partagée par de nombreux acteurs, a pour ambition d'affirmer le rôle de l'économie de proximité au cœur de la stratégie économique régionale.

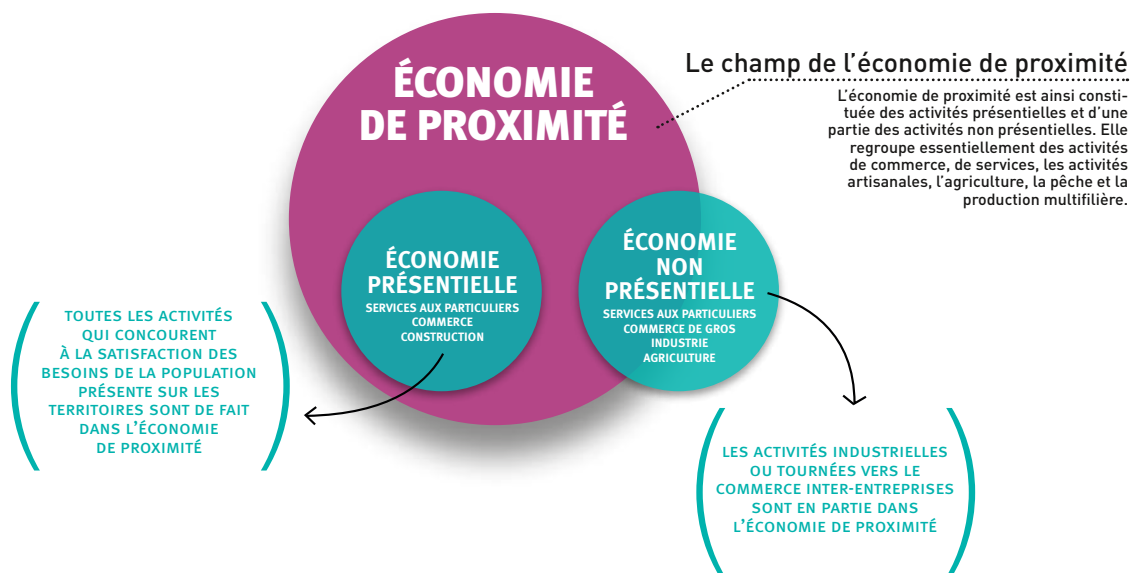
Définition de l'économie de proximité

La conduite de cette mission s'est largement inspirée de concepts, travaux, et nomenclatures existantes (sources : L. Davezies, INSEE). Le point de départ de l'observation s'est appuyé sur la notion d'économie présenteielle. Ce champ s'est avéré trop restrictif au regard des objectifs fixés, c'est pourquoi, une partie des activités non présenteielles, qui sont en prise directe avec le développement local et durable des territoires, a été intégrée dans le champ de l'économie de proximité. La notion de flux qui existe au sein du territoire, sa relation avec son *hinterland* et la qualification de son développement et de sa richesse ont été largement pris en compte. Les analyses territoriales conduiront à identifier des écosystèmes différents, même si, au sein de chaque catégorie retenue, des sous catégories et qualifications supplémentaires sont nécessaires pour un travail approfondi au niveau local.

• **le champ de l'économie présenteielle** : l'économie présenteielle (classification INSEE) est composée de l'ensemble des activités marchandes¹ de biens et services résidentiels et des activités non marchandes de services centrés sur la satisfaction des besoins vitaux des populations locales et des touristes. Elle se compose des métiers qui se développent grâce à des populations consommatrices : l'alimentation, l'hôtellerie-restauration, les marchés, les commerces de proximité, les services à la personne, les services de santé, le bâtiment, les services de loisirs, relevant notamment de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire. L'ensemble des secteurs qui compose ce champ de l'économie de proximité a été intégré.

• **le champ de l'économie non-présenteielle** : la classification proposée par l'INSEE repose sur l'intégration de toutes les activités à dominantes productives et des services qui y

1 - On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend en grande partie, ou en totalité, à des prix économiquement significatifs



sont liés: industries, services aux entreprises, commerces de gros et agriculture. Dans le champ de l'économie de proximité, il a été choisi de retenir une partie des activités non-présentielles. Il s'agit de l'ensemble des entreprises agricoles et de pêche qui sont intimement liées aux territoires par leurs activités même et la recherche de nouveaux débouchés dans une relation de proximité (circuits courts). L'approche a été la même pour une grande partie de l'économie de production - production multifilières - qui va concerner essentiellement des TPE de sous-traitance ou du secteur de l'artisanat d'art. Ces activités de production multifilières s'inscrivent en effet dans une relation de proximité avec les plus grandes entreprises, quand elles ne sont pas directement concernées par le marché des particuliers. En revanche, restent exclus du champ de l'économie de proximité, les industries « exportatrices » (marchés hors territoire) et les services aux entreprises à haute valeur ajoutée (ingénierie, conseil juridique et financier, contrôle et autres

analyses techniques). Le commerce de gros, bien que localisé stratégiquement au plus près de ses clients professionnels, n'a pas été retenu sauf quand il exerce juridiquement une activité commerciale à destination des particuliers.



Cette distinction entre l'économie de proximité et les autres activités économiques ne doit pas être perçue comme antagoniste. L'économie de proximité se nourrit de l'apport des grandes entreprises autant en marchés directs que par les salariés qui deviennent des consommateurs locaux potentiels. Inversement, l'offre de l'économie de proximité d'un territoire peut constituer un atout en termes d'implantation ou d'attraction pour l'ensemble des salariés.

> Les travaux de Laurent Davezies

Pour comprendre le sens de la classification INSEE, il faut revenir à la théorie de la base économique dont elle découle, revisitée il y a une dizaine d'années par Laurent Davezies. Cette théorie² stipule que l'économie locale repose sur deux secteurs: le secteur basique qui permet de capter des revenus à l'extérieur du territoire considéré et le secteur domestique qui répond à la demande locale de biens et services. Le secteur basique constitue le moteur de l'économie locale, le secteur domestique assure la circulation des bases au sein du territoire considéré. L'apport de L. Davezies a été de distinguer quatre types de bases, quatre familles de revenus extérieurs qui viennent irriguer l'économie des territoires et impulser leur développement:

- **la base productive privée** – que l'on pourrait appeler base exportatrice – repose sur la vente de biens et services produits localement et exportés, en échange de quoi sont générés des revenus. Elle constitue la « composante mondialisée » des économies locales. Son niveau et sa dynamique sont particulièrement sensibles aux aléas économiques;
- **la base résidentielle** comprend l'ensemble des revenus qu'un territoire capte à l'extérieur grâce, cette fois, à son offre territoriale et ses atouts de nature non productive mais résidentielle (environnement, paysage, cadre de vie, foncier résidentiel). Cette base comprend les retraites, les revenus des navetteurs (actifs occupés qui habitent dans le territoire mais travaillent à l'extérieur), les dépenses des touristes;
- **la base publique** comprend l'ensemble des traitements des fonctionnaires non-navetteurs et dépend des dynamiques de localisation de la population;
- **la base sociale et sanitaire** comprend l'ensemble des revenus de transfert et les remboursements de soin de santé de la sécurité sociale.

Si ces quatre bases sont déterminantes pour les territoires, elles n'ont évidemment ni le même statut, ni le même poids. Des calculs réalisés montrent qu'un quart des revenus basiques des zones d'emplois françaises sont de nature productive, soit un poids équivalent à celui de la base sociale et sanitaire, 10 % sont de nature publique, enfin la base résidentielle représente 40 % de

ces revenus captés à l'extérieur³. En quelques décennies, la base résidentielle et l'ensemble des moteurs non productifs sont devenus des facteurs déterminants pour le développement des territoires. Ces travaux ont permis de souligner que le développement économique d'un territoire reposait, certes toujours sur des enjeux productifs, mais également – voire sinon plus – sur des enjeux résidentiels. Ces deux leviers d'action n'ont d'ailleurs rien d'antagonistes et c'est bien la présence et l'articulation de ces deux moteurs qui constituent aujourd'hui le soubassement d'un développement équilibré.

La théorie de la base est donc une approche des moteurs du développement local par les revenus. Malheureusement, l'appareil statistique est encore incomplet pour étudier ces bases à l'échelle d'un EPCI. Nous avons conservé l'esprit de cette analyse en mobilisant des indicateurs sur les flux de revenus et de personnes et nous avons complété notre approche en distinguant les activités relevant de l'économie de proximité sur la base de travaux de l'INSEE en termes d'économie présente et non-présente. Dernier apport théorique, nous avons également emprunté à L. Davezies le terme d'*hinterland*⁴ pour désigner les espaces autour des principaux pôles. Ce terme recouvre une notion d'interaction qui ouvre une autre lecture des échanges entre territoires. Dans le cas de Nantes, il a par exemple démontré que le dynamisme de la métropole nantaise repose aussi sur la synergie qu'elle entretient avec son *hinterland*: la métropole nantaise bénéficie autant de la qualité des territoires qui l'entourent que ces derniers de l'attractivité de Nantes⁵, c'est une relation d'interdépendance bénéfique pour tous.

2 - Texte issu de l'article « Les espaces de développement résidentiel et touristique », B. Pecqueur, M. Talandier dans *Revue de territoire 2040* n°4, « Des systèmes spatiaux en prospective » - DATAR

3 - Les pourcentages moyens donnés pour les quatre bases sont issus des calculs réalisés pour l'ADCF par Laurent Davezies et Magali Talandier et publiés dans leur rapport *La Crise et nos territoires: premiers impacts*, Octobre 2010.

4 - *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels: territoires productifs, territoires résidentiels, quelles interactions?*, Laurent Davezies et Magali Talandier, Travaux n° 19, CGET, 2014

5 - *Repères #22 - Nantes et la Loire-Atlantique, des liens forts au cœur de la dynamique métropolitaine*, Observatoire du département de Loire-Atlantique

Le dynamisme de l'économie de proximité régionale

L'économie de proximité en Pays de la Loire concentre 78,5 % des établissements et environ 60 % des emplois salariés (Estimation à partir des données INSEE 2013).

La région des Pays de la Loire connaît un développement plus important de ses systèmes économiques locaux par rapport à bon nombre d'autres régions françaises, en combinant ses ressources productives, résidentielles, publiques et sociales. Comme dans les autres régions de l'ouest et du sud de la France, la croissance démographique est forte depuis vingt ans. La région gagne ainsi plus de 30 000 habitants chaque année. Ce dynamisme repose autant sur un solde naturel positif que sur l'attractivité résidentielle de la région liée à son cadre de vie et à son développement économique.

Les Pays de la Loire, à l'instar du Languedoc-Roussillon, de Rhône-Alpes et de la région Aquitaine, connaissent un équilibre territorial satisfaisant en termes de développement. C'est le couple Loire-Atlantique/Vendée qui tire ce dynamisme vers le haut, suivi par le Maine-et-Loire qui se positionne au-dessus du rythme national.

Entre 2008 et 2013, la région des Pays de la Loire a perdu au global environ 2 000 emplois. Certains secteurs ont été particulièrement impactés, l'industrie et la construction ont perdu respectivement 18 200 et 5 500 emplois. En revanche, les seuls secteurs de la santé, de l'action sociale et des services aux entreprises ont, eux, créés plus de 14 000 emplois.

Le développement de l'emploi salarié dû aux activités présentes est supérieur à 7 800 emplois. En période de crise économique, les activités présentes ont joué un rôle d'amortisseur. La région des Pays de la Loire fait partie des territoires français où l'activité présente, et surtout son développement depuis plus de trente-cinq ans, a été particulièrement fort. En dehors de la région parisienne, seuls les territoires rhône-alpins et les régions Midi-Pyrénées, Langue-

doc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur affichent la même dynamique. Au niveau régional, la Sarthe se trouve en deçà de la dynamique ligérienne et s'inscrit dans la même tendance que le pourtour du bassin parisien et la région centre, limitrophes de ce département.

À l'inverse, les activités non présentes, très fortement marquées par l'industrie, enregistrent un bilan globalement négatif entre 1975 et 2011. Cependant, les Pays de la Loire restent une des régions les plus dynamiques au niveau national.

Ce dynamisme et cette configuration régionale sont cependant très hétérogènes. Ainsi, localement, plusieurs typologies territoriales coexistent au sein de l'espace régional selon leur situation sur la façade maritime, sur les territoires ruraux situés en périphérie régionale, ou sur les grandes agglomérations et leurs espaces de diffusion.

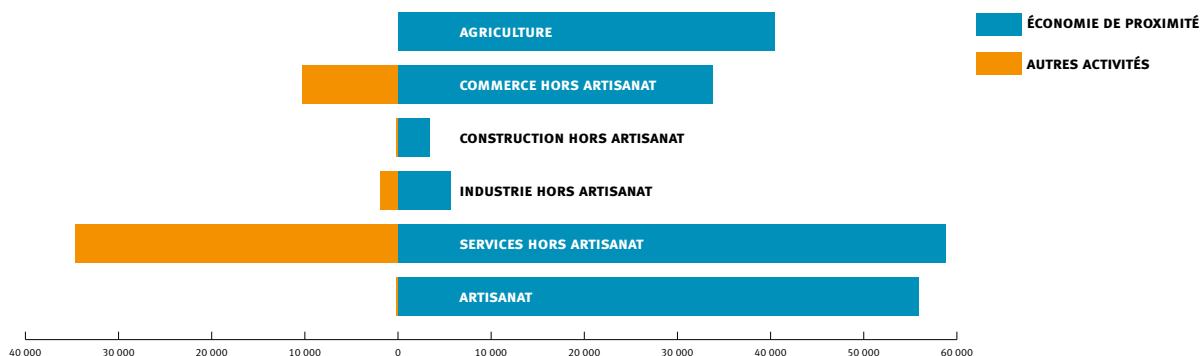
→ Les activités présentes

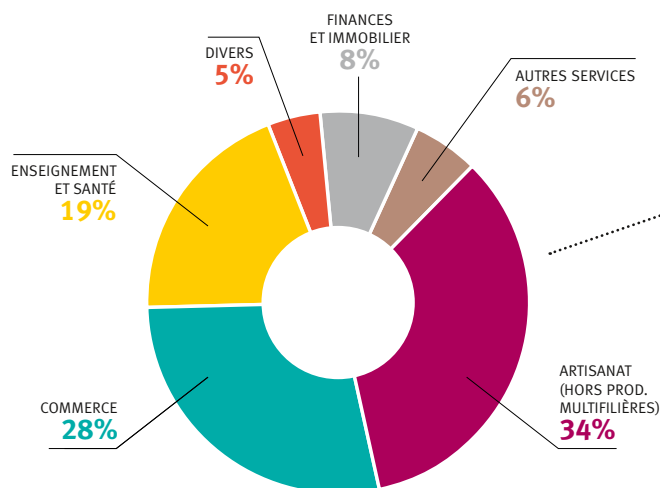
L'économie présente (au sens de l'INSEE) totalement incluse dans l'économie de proximité est constituée, en Pays de la Loire, à 90 % d'activités marchandes pour un peu plus de 10 % de non marchandes. Ces dernières sont pour les deux tiers représentées par l'enseignement et les administrations publiques, viennent ensuite les activités médico-sociales et les activités culturelles et sportives. Les activités marchandes regroupent, pour l'essentiel, l'artisanat (34 %) – hors production multiflaires –, le commerce (28 %), ainsi que l'enseignement et la santé (19 %) et une partie des activités financières et immobilières (8 %).

Part de l'économie de proximité par rapport à l'ensemble des activités, Pays de la Loire - 2013

(en nombre d'établissements) - Source : INSEE - 2013

L'économie de proximité représente près de 198 000 établissements en Pays de la Loire. Pour l'artisanat et l'agriculture c'est quasiment l'intégralité des activités qui sont incluses dans le champ de l'économie de proximité. Concernant le commerce, la différenciation se fait entre les commerces de détail (dont super et hypermarchés) et les commerces de gros. Pour les services, les établissements non retenus dans le champ de l'économie de proximité sont en majeure partie des activités d'architecture, d'ingénierie, de logistique, des services financiers, juridiques et de conseil au sens large.





Répartition des principaux secteurs d'activités de l'économie présenteielle, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE - 2013

Remarque : pour l'activité enseignement et santé, la santé concentre les trois-quarts des établissements pour un quart des activités de formation, essentiellement la formation continue pour adultes et l'enseignement de sports et loisirs.

Les activités artisanales regroupent les services aux particuliers et le bâtiment. Ce dernier représente près de 50 % des établissements de l'artisanat de l'économie présenteielle. Ce sont des entreprises de travaux spécialisés, qui n'incluent pas les gros constructeurs ou le génie civil. L'artisanat du bâtiment est présent partout et constitue souvent la quasi-totalité de l'activité économique pour de nombreuses petites communes. Les autres activités artisanales recensées sont les soins et services à la personne (coiffure, soins de beauté), les activités alimentaires (bouchers-charcutiers, boulangerie-pâtisserie, plats à emporter) et la réparation (automobile, cycles, ordinateurs, électroménager).

En Pays de la Loire, le secteur artisanal est dynamique, à l'exception des boucheries-charcuteries en boutique qui, comme les poissonneries, se maintiennent mieux sur les marchés.

Les activités de commerce regroupent aussi bien la grande distribution généraliste et spécialisée que le commerce de détail en boutique ou sur marché. La grande distribution s'est fortement développée au cours de ces dernières décennies, partout en France et en Pays de la Loire en particulier. La Vendée et la Loire-Atlantique sont particulièrement dynamiques avec respectivement 291 et 217 m² pour 1 000 habitants (210 au niveau régional et 149 au niveau national). En revanche, le commerce de détail est en recul sur l'espace régional. Les supérettes et le commerce d'habillement sont les plus concernés. Le commerce sur éventaires (marchés) se porte plutôt bien. On assiste à la polarisation d'équipements commerciaux sur des zones de chalandise de plus en plus étendues au détriment de l'offre de proximité qui se rétrécit.

La Loire-Atlantique et la Vendée ont concentré 80 % des gains d'emplois dans la grande distribution, avec seulement 11,5 % en Maine-et-Loire. À l'inverse, c'est dans ce département que le gain d'emplois en commerce de détail (+20 %) est supérieur à celui enregistré dans les grandes et moyennes surfaces (GMS). Pourtant, malgré un paysage commercial plutôt défavorable au commerce de détail, on constate un relatif équilibre entre la GMS, avec environ 2 250 emplois supplémentaires et le commerce de détail, qui enregistre un gain de 2 050 emplois entre 2008 et 2013. La répartition territoriale de ces gains reste polarisée, notamment aux abords des grands pôles commerciaux urbains.

> L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie au service des territoires qui rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. De l'action sociale aux activités financières et d'assurance, les entreprises de l'ESS exercent le plus souvent dans le secteur tertiaire. L'ESS inclut également des activités de loisirs, de tourisme, sportives, mais aussi de nouvelles formes d'activités comme les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, les solidarités internationales. Ainsi, par leur ancrage et leur volonté de faire avec les territoires, les promoteurs de ces initiatives deviennent co-contributeurs des projets.

La notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale – à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations – mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social comme les sociétés commerciales, qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire. Elles doivent, en effet, respecter les principes tels qu'ils sont définis dans la loi du 31 juillet 2014, en termes de :

- but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- gouvernance démocratique ;
- gestion (réserves obligatoires, impartageabilité des réserves).

En 2014, les Pays de la Loire, 3^e région de France en volume d'emplois de l'ESS

- 13 894 établissements (11 372 associations et 1 995 coopératives), soit 12,9 % des établissements employeurs privés (10,3 % en France) ;
- 154 500 emplois non délocalisables, soit 14,2 % de l'emploi salarié privé (13,8 % en France) ;
- 3,4 milliards d'euros de masse salariale brute distribuée sur le territoire.

→ Les activités non présentesielles

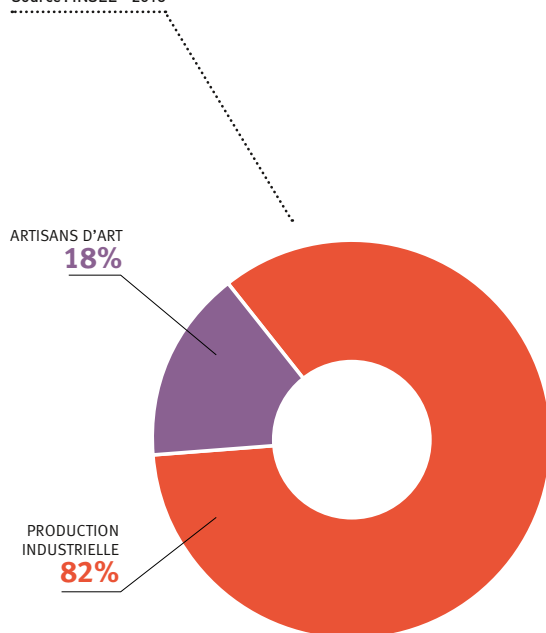
Parmi les activités non présentesielles, 52 % sont intégrées à l'économie de proximité soit 58 458 établissements en 2013 répartis en deux secteurs : la production multifilière et l'agriculture.

Le secteur de la production « multifilière »

Il est composé en grande partie de la production industrielle et de l'artisanat d'art. Ce secteur se développe grâce à une très bonne performance et une innovation permanente. Il a connu un apport de main-d'œuvre important depuis plus d'une décennie. Cette évolution a profité à une très grande partie des territoires sur la période 2009-2013.

Production multifilière, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE - 2013



• **la production industrielle** : ces entreprises sont pour l'essentiel des entreprises artisanales de production qui s'implantent à proximité des donneurs d'ordre locaux. Ce sont pour une grande partie, en Pays de la Loire, des activités de fabrication de pièces et sous-ensembles en machines et équipements, en plasturgie, ainsi que des entreprises de mécanique industrielle, de chaudronnerie ou encore de travail du bois. Ces entreprises dépendent des activités industrielles locomotrices (notamment au moment de leur création) et réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en sous-traitance avec un fort taux de clients issus de la même région (sources : CMAR et Institut supérieur des métiers). Ils sont quelquefois sous-traitants de rang un, mais le plus souvent cette relation s'exerce en rang deux ou trois. Ces entreprises peuvent concevoir et fabriquer. Elles sont 77 % à réaliser des pièces spécifiques⁶.

Les facteurs de réussite de ces entreprises résident dans la relation de confiance verticale (donneurs d'ordre) et transversale (collègues et co-traitants). Elles ont également une compétence reconnue et une forte réactivité en partie liée à la proximité. Cette relation de sous-traitance entraîne de manière régulière des relations économiques entre les sous-traitants eux-mêmes (la moitié des entreprises sont concernées).

Malgré la crise, elles ont gardé un taux d'activité souvent proche de 75 %, un peu moins pour les plus petites. Elles sont également un facteur important d'intégration des jeunes en formation, avec des diplômés de plus en plus élevés pour des métiers de plus en plus techniques. On a enregistré un taux d'évolution de 7 % du nombre d'établissements entre 2009 et 2013 pour 8 712 établissements en 2013.

Totalement inscrites dans le paysage local, elles sont très attachées au territoire auquel elles appartiennent. En outre, elles recherchent, dans près de 80 % des cas, des solutions de développement dans un rayon très proche de leur commune d'implantation et du lieu d'habitation de leurs salariés. Ces activités peuvent être à la fois sur le marché des entreprises et des particuliers.

• **le secteur de l'artisanat d'art** : de nombreux artisans issus de la production artisanale traditionnelle exercent dans les secteurs de l'ameublement, du textile, du cuir. Leurs marchés, comme leurs clients, se sont diversifiés. On les retrouve principalement dans l'habitat et décoration, la mode et accessoires et dans la restauration du patrimoine (hors secteur du bâtiment). C'est une filière assez dynamique en Pays de la Loire : un peu plus de 1 000 artisans en 2009 pour près de 1 600 en 2013.

6 - Source : Institut supérieur des métiers et CMAR des Pays de la Loire

Évolution de la répartition de la surface agricole utile (S.A.U) en milliers d'hectares, Pays de la Loire - 2000/2013

Source : Agreste 2000/2013



Le secteur agricole régional

Il est marqué par l'élevage (à dominante bovine) et les cultures, céréales notamment. On retrouve l'élevage plutôt sur la frange nord de la région, ainsi que sur les territoires rétro-littoraux de Loire-Atlantique et de Vendée. Sur le reste du territoire, l'espace agricole est plus marqué par le poly-élevage et une zone importante de polyculture à l'est de l'Anjou.

La région nantaise concentre une grande partie des activités de maraîchage. On retrouve également une bonne couverture de production légumière au nord-ouest de la Vendée et dans le Saumurois, avec notamment le champignon. Le département de Maine-et-Loire est caractéristique de productions fruitières et horticoles. Les cultures de céréales sont plus fortement représentées sur toute la périphérie sud et est de la région, dans la continuité des plaines céréalières du bassin parisien et de Poitou-Charentes. La région est marquée par une importante activité viticole sur les territoires sud-Loire de la Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire.

Enfin, les Pays de la Loire se positionnent au deuxième rang national derrière Midi-Pyrénées sur l'agriculture biologique.

L'emploi salarié est principalement implanté le long d'une ligne qui débute au sud-est de la Sarthe pour rejoindre le bassin nantais en passant par le Maine-et-Loire. Ceci s'explique par le volume d'emplois salariés plus important dans les secteurs du maraîchage, de la viticulture, de l'arboriculture et de l'horticulture. À noter également le poids de l'emploi agricole sur l'ensemble de Maine-et-Loire et l'est mayennais. Sur le reste de la Mayenne et de la Sarthe, le nombre d'actifs (salariés + exploitants agricoles) est moindre.

Une partie des activités agricoles se tourne vers la vente directe ou cherche à raccourcir les échelons de la filière pour développer des circuits plus courts. Ce phénomène reste encore marginal sur de nombreux territoires de la région. La Loire-Atlantique, le nord Vendée et l'axe ligérien de Maine-et-Loire sont plus dynamiques, car ils concentrent la viticulture et les principaux bassins de population.



L'analyse sectorielle de l'économie de proximité ne permet pas d'en comprendre toutes les dynamiques. Ses ressorts ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. L'économie de proximité est influencée par les caractéristiques locales et l'ensemble des flux qui l'animent, conduisant naturellement à la structuration d'écosystèmes différents.

Une analyse du territoire régional doit être conduite à partir de critères socio-économiques, afin d'identifier les différentes typologies qui, par leur histoire et leur géographie, ont modelé un espace régional diversifié. Ainsi, des limites du bassin parisien au littoral Atlantique, les bassins de vie existants ont des similitudes mais aussi des identités distinctes.

Différenciation territoriale et écosystèmes régionaux

Méthodologie et définition des critères

L'approche par écosystème vise à mieux intégrer les flux générés au sein des espaces de vie, et d'appréhender au mieux les échanges inter-territoires. La mobilité croissante est un élément qui vient perturber l'équilibre d'une offre locale, notamment dans les grands hinterlands des pôles urbains. La notion de flux ne peut cependant être assimilée uniquement aux déplacements, elle concerne également la prise en compte des flux financiers, démographiques, économiques. L'analyse développée à l'échelle des intercommunalités permet de croiser les flux et les dynamiques territoriales pour établir des typologies de territoires : les écosystèmes régionaux.

Cette analyse s'appuie sur plusieurs critères couvrant les champs de la démographie, du logement, des revenus et de l'économie.

→ Démographie : une dynamique urbaine et littorale

L'évolution démographique, comme partout ailleurs, a connu un phénomène d'étalement urbain autour des principales agglomérations, avec une diffusion accélérée sur la partie ouest des Pays de la Loire : rencontre de la métropolisation et du phénomène littoral.

Quelques territoires, en dehors des *hinterlands* des grands pôles, s'inscrivent dans une continuité de baisse démographique qui a façonné leur espace depuis plus d'un demi-siècle. Ainsi, il ne s'agit pas de déprise démographique mais de faible dynamique. Ils n'ont pas connu une baisse récente, mais leur éloignement des principales agglomérations les a laissés à l'écart de la dynamique démographique.

La région a connu des tendances d'évolution assez différentes selon les périodes retenues. Tout d'abord, entre 1946 et 1968, l'apport de nouvelles populations s'est fait sur toutes les grandes villes et les villes moyennes qui canalisent l'évolution démographique. L'aire urbaine de Nantes commence à se dessiner dès cette période.

Entre 1968 et 1990, l'étalement urbain phagocyte l'espace péri-urbain et rural proche. Seule une poignée de petites villes continuent de se développer sur elles-mêmes en débordant sur les communes à proximité : Châteaubriant, Fontenay-le-Comte et Saumur notamment.

Sur la période 1990-2011, l'étalement urbain des grandes agglomérations ligériennes couvre la quasi-totalité de l'espace régional sur des territoires allant de 25 km de rayon pour Laval à plus de 40 km pour Nantes. Dans le même temps, des poches de stagnation, voire de baisse démographique, apparaissent autour des petites villes citées précédemment

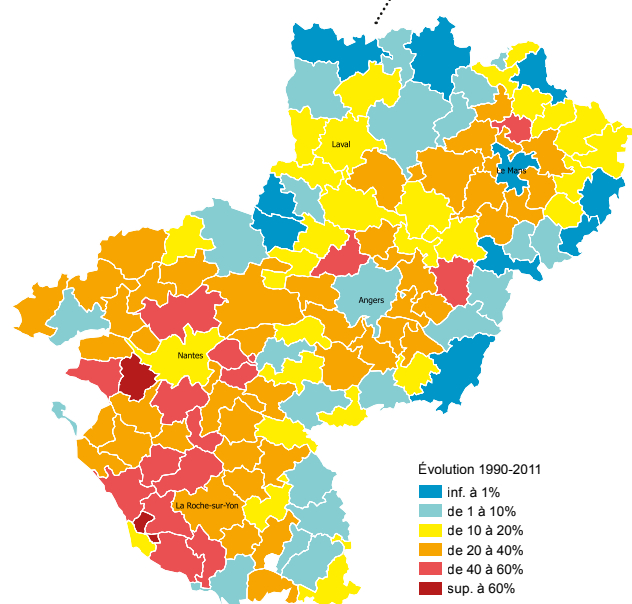
Le choix de l'échelle des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour mener cette étude répond à une double réalité : une réalité économique, où ce découpage géographique correspond de plus en plus à une échelle de vie pour les populations.

Une réalité politique qui impose que les EPCI soient le niveau de définition des stratégies de développement territorial. La récente loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) consacre l'importance des communautés de communes. D'ici au 1^{er} janvier 2017, elle prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités : toutes les communes devront avoir intégré une structure intercommunale d'au moins 15 000 habitants. L'objectif est que les regroupements de communes correspondent aux bassins de vie des citoyens.

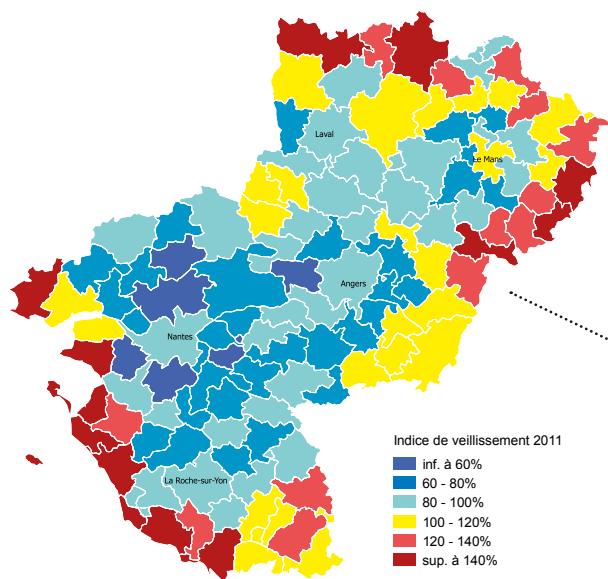
(Châteaubriant, Fontenay-le-Comte et Saumur). Elles n'ont pas le ressort suffisant pour générer de l'attractivité et se trouvent trop éloignées des pôles principaux pour accueillir les « pendulaires⁷ ».

Évolution de la population par EPCI, Pays de la Loire - 1990-2011

Source : INSEE RP - 1990-2011



7 - Les personnes qui effectuent des déplacements quotidiens domicile-travail



Part des plus de 60 ans par rapport au moins de 20 ans, Pays de la Loire - 2011

Source : INSEE RP, 1990-2011

Indice de vieillissement 2011

- inf. à 60%
- 60 - 80%
- 80 - 100%
- 100 - 120%
- 120 - 140%
- sup. à 140%

→ Démographie : un solde naturel fort et un vieillissement du littoral

Le dynamisme démographique des communes s'appuie à la fois sur les soldes naturel et migratoire. Les grandes agglomérations et leurs aires d'influence ont connu une forte poussée de leur solde naturel à l'inverse du littoral qui s'est uniquement développé grâce à son solde migratoire. Pour ce dernier indicateur, la région est divisée en trois :

- la frange littorale : les flux migratoires dynamisent les territoires et le solde naturel est négatif (plus de décès que de naissances) ;
- à l'ouest : le solde migratoire et le solde naturel se conjuguent pour un développement démographique important ;
- à l'est (Maine-et-Loire/Sarthe/Mayenne) : le solde naturel est prédominant (naissances supérieures aux décès).

Les espaces périphériques de la région, dont le littoral, vieillissent. Dans le même temps, les deuxième et troisième couronnes des agglomérations rajeunissent fortement. Les jeunes ménages sont souvent contraints de s'éloigner des centres d'agglomérations devenus inabornables.

Les enjeux démographiques sont :

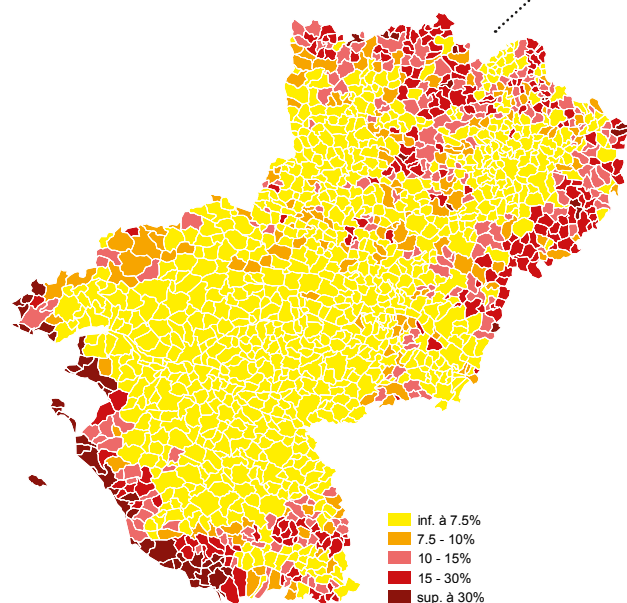
- > gestion de la pression démographique littorale et urbaine ;
- > vieillissement de la périphérie régionale et littorale ;
- > des petits pôles historiques qui peinent à jouer leur rôle de locomotives locales.

→ Logement : des typologies résidentielles très hétérogènes

La part de logements principaux est légèrement supérieure à la moyenne française, particulièrement pour les zones urbaines et péri-urbaines. Quelques territoires se distinguent avec un taux moindre : toute la frange littorale qui concentre de nombreuses résidences secondaires et un taux de vacance presque inexistant. La Sarthe, la Mayenne et le sud Vendée sont marqués par un taux de résidences secondaires supérieur à la moyenne régionale mais en deçà de la frange littorale. Cependant, le taux de vacance élevé augure plutôt une difficulté d'attraction pour ces territoires. Aujourd'hui, la question de l'attractivité de ces espaces est posée. Leur dynamisme est suspendu au développement des grandes agglomérations.

Part des résidences secondaires, Pays de la Loire - 2012

Source : INSEE RP - 2012



- inf. à 7.5%
- 7.5 - 10%
- 10 - 15%
- 15 - 30%
- sup. à 30%

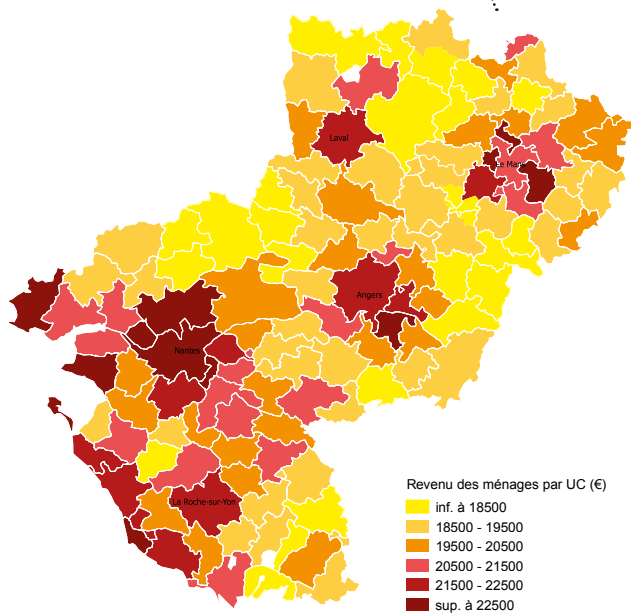
→ Revenu des territoires : des territoires urbains plus riches

Les ménages les plus riches se situent en première et deuxième couronnes des grandes agglomérations. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la première couronne, le revenu des ménages diminue. Angers, Laval et Le Mans enregistrent un niveau de revenu inférieur à leur périphérie proche et inversement pour Nantes et La Roche-sur-Yon.

Le littoral est singulier puisqu'il concentre à la fois les populations les plus âgées et les hauts revenus par rapport à la moyenne régionale. En dehors de ces territoires et du pourtour nord et est de la Sarthe, une grande partie de l'espace régional (constitué essentiellement d'espaces ruraux) a un revenu net moyen par unité de consommation⁸ inférieur à 19 000 € (moyenne régionale autour de 19 500 €).

Revenu moyen des ménages, Pays de la Loire - 2011

Source : INSEE-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages - 2011



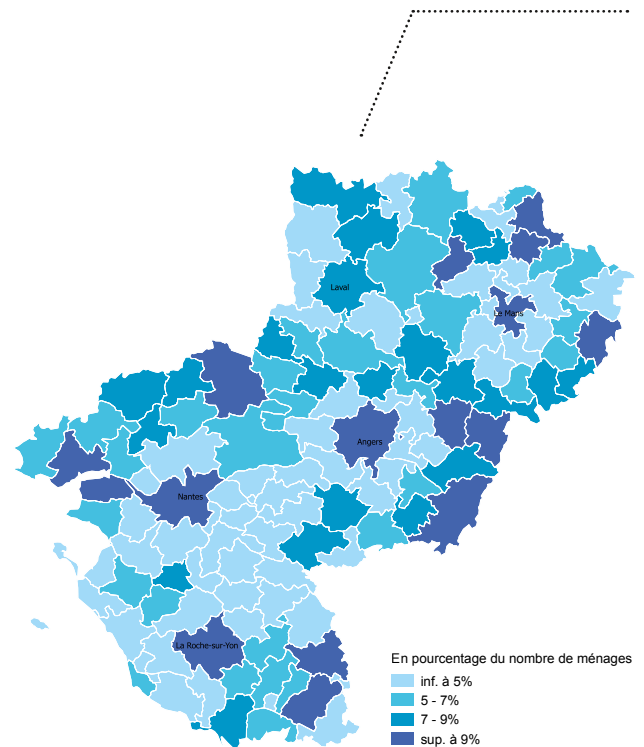
→ Revenu des territoires : les minima sociaux et les retraites

Les revenus des ménages de la région sont constitués pour environ 7,5 % d'allocations de minima sociaux. La périphérie régionale, au nord et à l'est, est la plus concernée, ainsi que les principaux pôles urbains. Les pôles secondaires et leur territoire, comme Châteaubriant, Fontenay-le-Comte et Saumur sont également concernés.

La part des retraites est particulièrement marquée sur la périphérie régionale, avec toutefois des niveaux de revenus différents entre le littoral et les autres territoires.

Part des bénéficiaires des minima sociaux Pays de la Loire - 2013

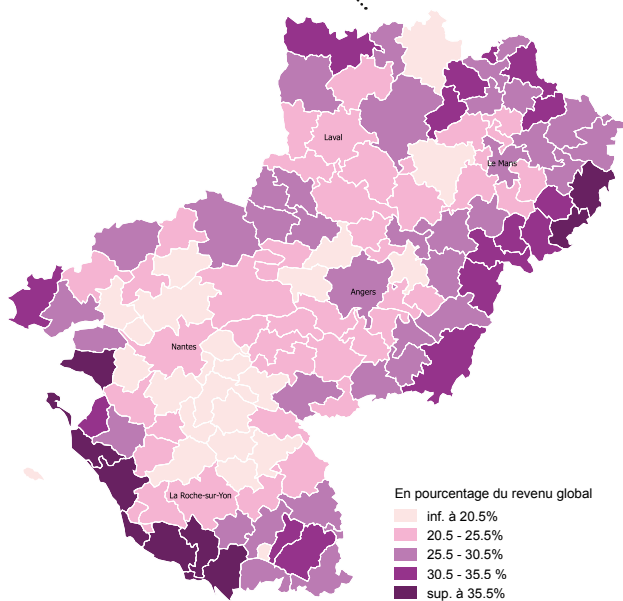
Source : CAF - 2013



8 - Cet indicateur permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. On utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation. L'échelle retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage / 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus / 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Part des retraites dans les revenus, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages - 2011



→ Revenu des territoires : le produit fiscal des entreprises plus faible en Sarthe et sur le littoral

La richesse des territoires se mesure également à partir de sa base économique, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) notamment. Elle constitue un élément de mesure intéressant en termes de richesse générée par l'accueil d'activités.

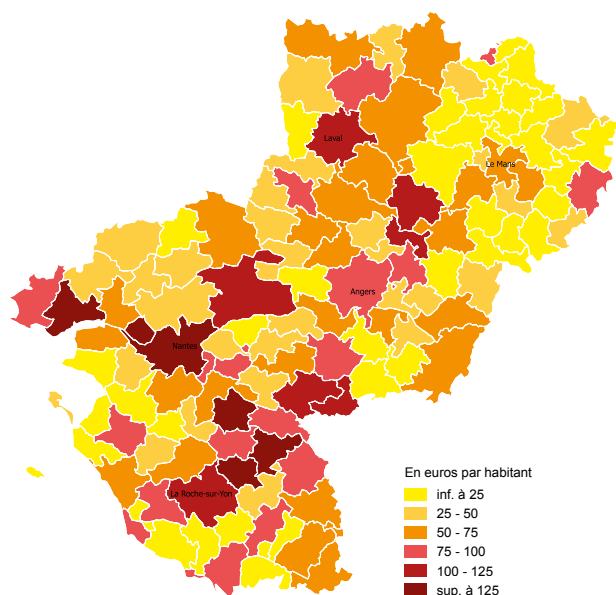
Le département sarthois concentre une grande majorité des communautés de communes dont le produit de la CFE est inférieur à 500 K€ (la médiane régionale est de 750 K€).

La carte de la CFE ramenée au nombre d'habitants met en exergue quelques pôles dont la richesse fiscale montre leur dynamisme économique : Les Herbiers, le Pays d'Ancenis, Mayenne et Montaigu. Dans une moindre mesure, quelques pôles suivent cette tendance : Châteaubriant, Challans, Château-Gontier, Fontenay-le-Comte, Les Sables d'Olonnes, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saumur.

Cinq typologies territoriales se dessinent : les grands pôles urbains et leurs hinterlands, les pôles intermédiaires, les territoires de la périphérie régionale et l'espace littoral.

Répartition territoriale de la CFE par habitant, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE RP 2011 et DGFIP 2013



→ Économie : un dynamisme de la création d'entreprises en demi-teinte

En comparaison avec d'autres régions françaises, le dynamisme de la création d'entreprises s'est un peu érodé. Avec une baisse de 7,5 %, entre 2009 et 2013, la région est ainsi passée du septième au huitième rang juste derrière le Nord-Pas-de-Calais. Les régions françaises les plus proches de notre profil ont, elles aussi, connu une baisse du taux de création d'entreprises: -2,4 % en Aquitaine et -12 % en Languedoc-Roussillon.

Vis-à-vis de ces deux dernières, les Pays de la Loire enregistrent, proportionnellement, moins de créations d'entreprises dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration et du commerce de détail.

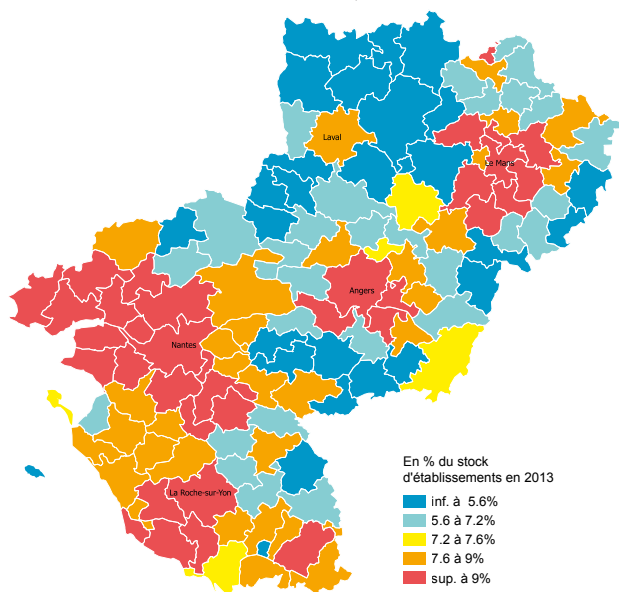
Localement, la création d'entreprise est plus importante à l'ouest de la région et à proximité des agglomérations ligériennes. Cette répartition est également guidée par l'axe Nantes-Paris, jusqu'à la Ferté-Bernard.

À l'inverse, tous les autres territoires de l'Anjou, de la Mayenne et de la Sarthe connaissent une dynamique moins favorable, même s'ils enregistrent un fort taux de création d'entreprises dans le secteur secondaire: production multifilière et construction.

Le développement de la création d'entreprise dans les activités tertiaires concerne plus les pôles urbains, le littoral et certains pôles secondaires dynamiques.

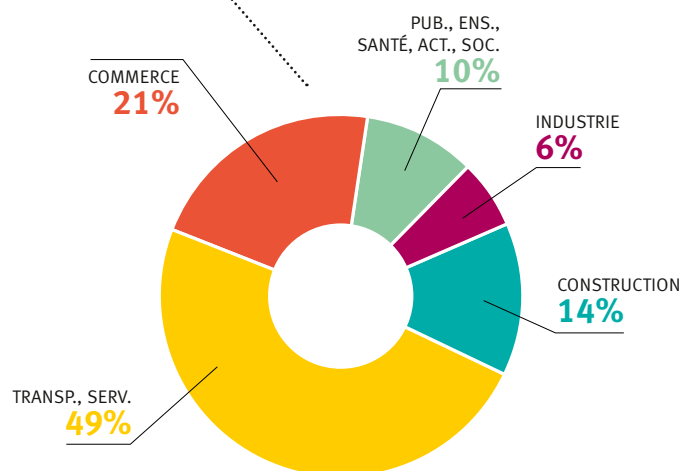
Taux de création d'entreprise, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE - 2013



La création d'entreprises, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE - 2013



→ Économie : les bassins d'emploi

Certaines activités comme l'industrie, les services marchands et la grande distribution commerciale favorisent la polarisation économique et le déplacement régulier des populations. De ce fait, la captation des flux est inégale selon les territoires, notamment en termes d'emplois.

La région est ainsi organisée autour d'une vingtaine de pôles identifiés comme centres de bassins d'emplois attractifs. Cette organisation s'est faite autour des principales préfectures et le long des infrastructures routières, ferroviaires et maritimes. Ils rayonnent sur une zone, plus ou moins importante, qui leur confère une place essentielle dans l'organisation économique régionale. Ils vont fixer et attirer une population suffisamment importante pour se développer et regrouper des équipements répondant à ses besoins : commerces, services, administra-

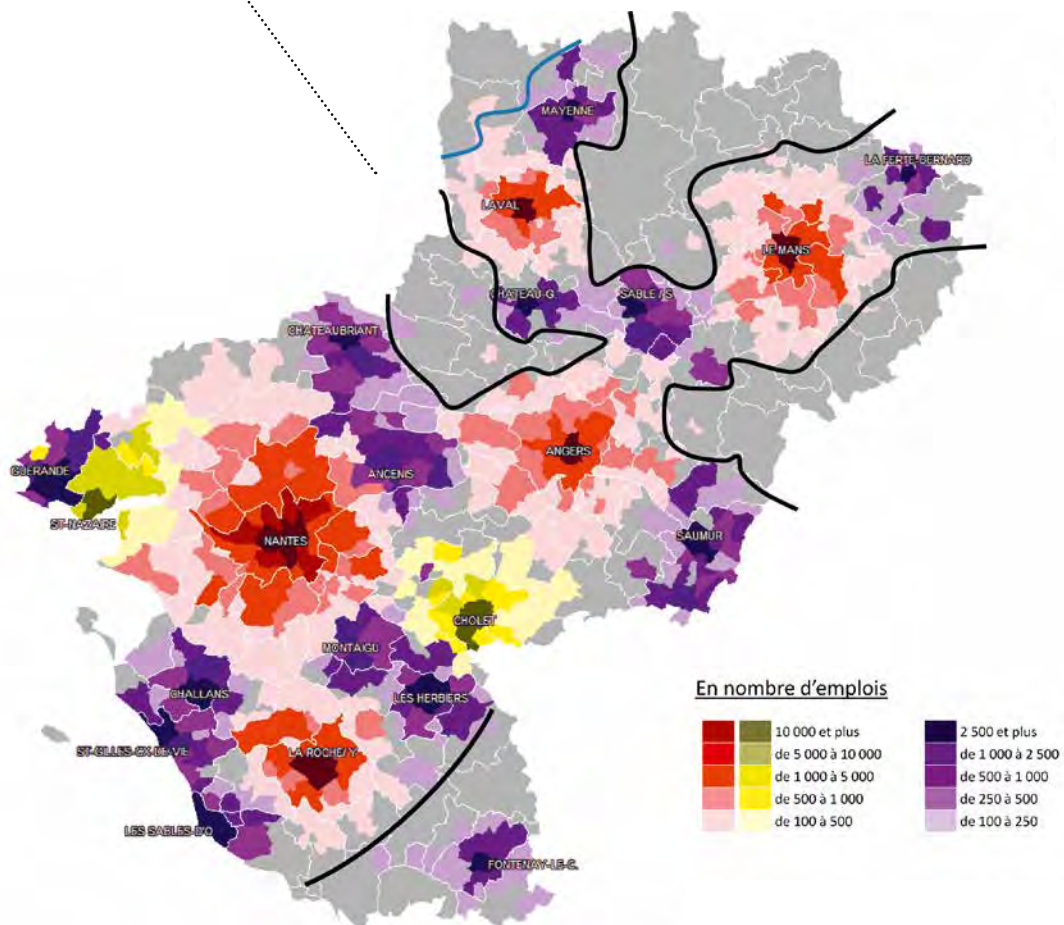
tion, équipements sportifs et culturels, santé et action sociale. Ces pôles deviennent un des échelons importants de l'économie de proximité autour duquel va s'organiser un équilibre souvent fragile.

En termes de mobilité professionnelle, ce sont plus de 1 490 000 déplacements quotidiens enregistrés sur la région, dont environ 42 500 provenant de l'extérieur. Chacun des pôles intermédiaires attire entre 12 000 et 24 000 actifs au quotidien. Pour les pôles principaux, on en recense de 43 000 à 56 000 pour les plus petits et jusqu'à plus de 320 000 pour Nantes Métropole.

L'augmentation des distances et des fréquences des déplacements tant professionnels que privés remet en cause l'équilibre des pôles et de l'offre de proximité.

Les principaux bassins d'emplois (supérieur à 10 000 emplois), Pays de la Loire - 2010

Source INSEE - 2010 | Conception : CMAR Pays de la Loire



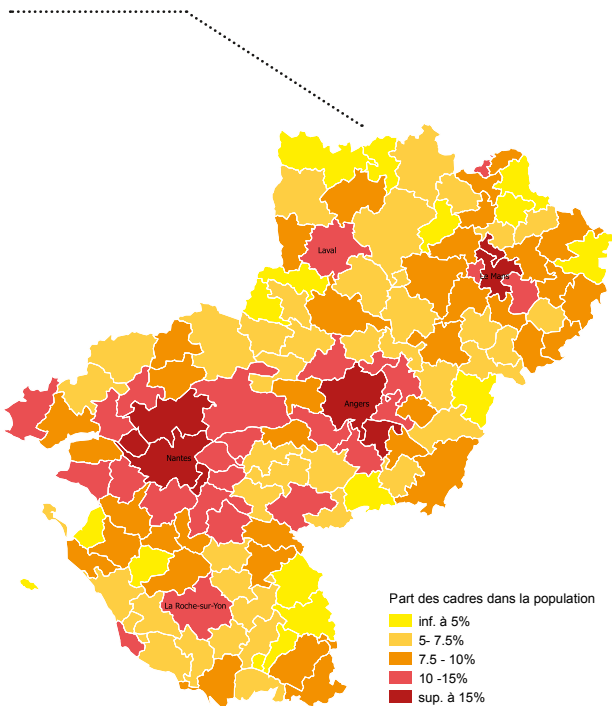
→ Formation

Le territoire régional est assez équilibré en comparaison des autres régions françaises. La répartition des niveaux V (CAP-BEP) et IV (niveau Bac) est globalement homogène sur la région. Malgré tout, une discrimination territoriale existe pour les « sans diplôme » et les niveaux supérieurs. Elle aboutit à une différenciation entre le milieu urbain et les territoires ruraux situés à l'est de la région. Les cadres et professions intermédiaires supérieures résident sur les pôles et leurs *hinterlands*.

Les populations sans diplôme, ou ayant un niveau inférieur au brevet des collèges, sont proportionnellement plus présentes sur les périphéries de l'est régional. Si la dimension agricole joue un rôle dans ce dernier constat (Ludois, Pays Calaisien, Noyant), elle trouve son prolongement dans la spécialisation agroalimentaire de certains pôles industriels comme Sablé-sur-Sarthe, les Coëvrons, La Ferté-Bernard notamment.

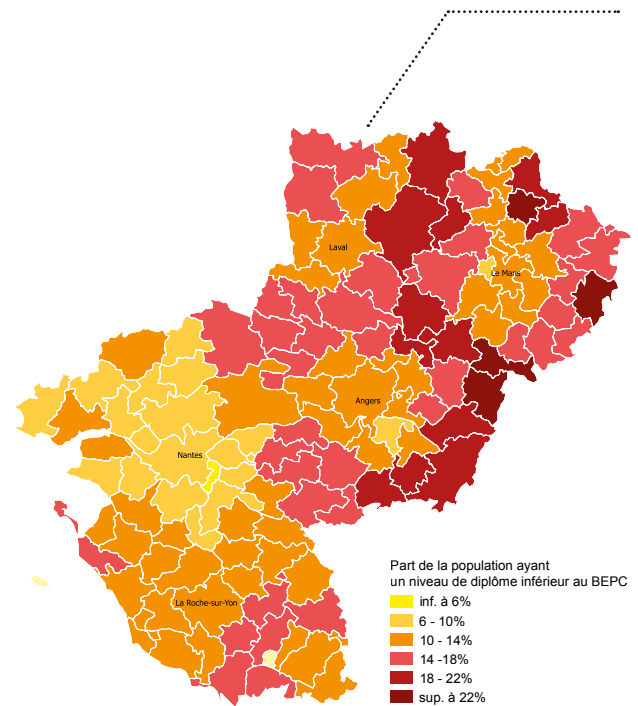
Répartition des cadres et professions intellectuelles supérieures, Pays de la Loire - 2011

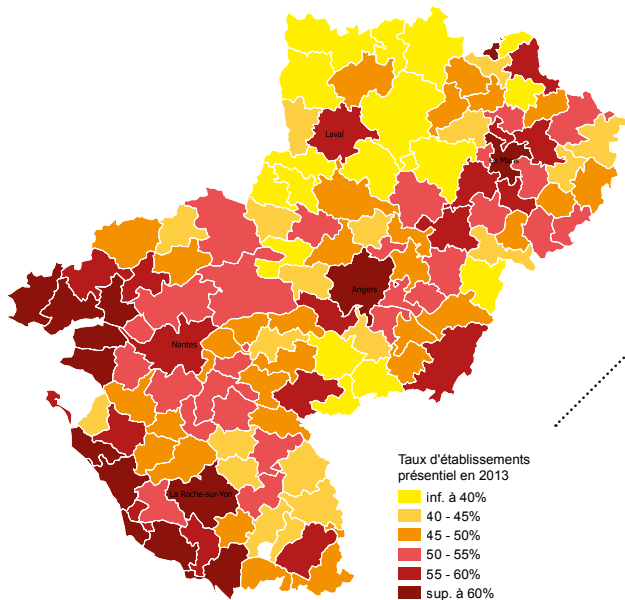
Source : INSEE RP - 2011



Répartition des actifs ayant un niveau scolaire inférieur au brevet des collèges, Pays de la Loire - 2011

Source : INSEE RP - 2011

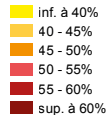




Taux d'activités présentielle en part d'établissements, Pays de la Loire - 2013

Source : INSEE - 2013

Taux d'établissements présentielle en 2013



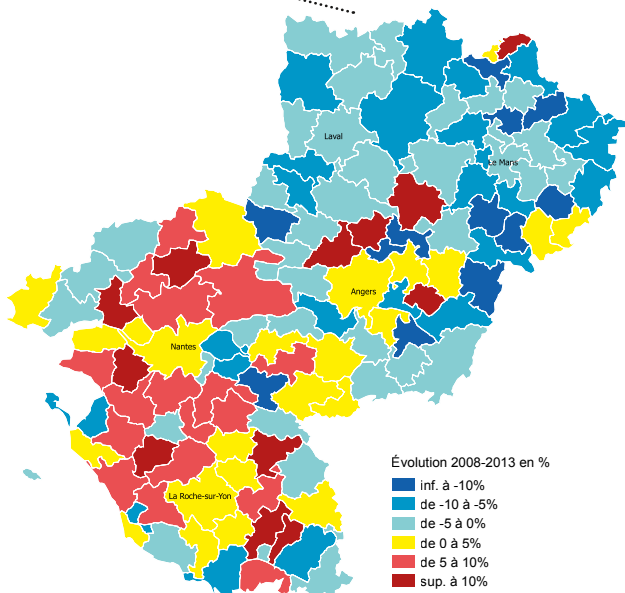
→ Économie de proximité

Économie présentielle

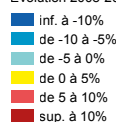
L'économie présentielle concentre 70 % des établissements de l'économie de proximité. Elle pèse donc très fortement dans sa dynamique. Elle a connu une forte croissance au niveau régional mais son implantation et son développement montrent une fracture territoriale importante. En effet, bien que très liée à l'évolution de la population, sa représentation régionale est dissonante comparée aux dynamiques démographiques. La Mayenne affiche un taux d'activités présentielle moins important que les autres territoires. La dynamique de l'emploi salarié, entre 2008 et 2013, est négative, notamment dans le secteur du bâtiment qui a reculé sur la quasi-totalité de l'espace régional. Pour la Sarthe, en dehors de Sablé-sur-Sarthe et du Ludois, on enregistre des pertes d'activités et d'emplois sur tous les secteurs, même si c'est le bâtiment et le commerce qui cumulent 86 % des pertes de salariés. À la lecture des cartes, on observe un plus fort dynamisme sur la partie ouest de la région, relayé par le bassin d'emplois angevin.

Évolution du nombre d'emploi dans les activités présentielles, Pays de la Loire - 2008-2013

Source : ACOSS - 2008-2013



Évolution 2008-2013 en %



L'activité touristique en Pays de la Loire

Les activités touristiques tiennent une place importante dans notre région. Elles se localisent le long des 450 km de littoral, sur la vallée de la Loire, autour des 730 lieux de visites existants et sur les Parcs Naturels Régionaux. La région est passée de 56 à près de 80 millions de nuitées en cinq ans, le tourisme contribue ainsi de manière importante à la richesse régionale. Elle se situe dans les toutes premières régions françaises tant en nombre de nuitées qu'en nombre de salariés. De plus, elle a développé son attractivité auprès de la quasi-totalité des régions françaises et surtout l'Est de la France. Cette évolution a profité à l'ensemble des départements avec une répartition quasiment égale à celle de 2009. Pour l'hôtellerie de tourisme, la Loire-Atlantique est la plus attractive avec 45 % des nuitées. L'hôtellerie de plein air se concentre fortement sur la Vendée avec 71 % des nuitées.

La fréquentation des sites touristiques a connu un très fort développement en milieu urbain, en grande partie vers les parcs à thèmes (Machines de l'île à Nantes, Terra Botanica à Angers).

Dans le même temps, l'ensemble des parcs zoologiques ont connu une baisse de leur fréquentation. Pour autant, la plus grande fréquentation et la plus forte progression sont à mettre à l'actif du Puy du Fou aux Épesses, avec plus de 1,9 million de visiteurs en 2014, avec une progression de près de 500 000 visiteurs en cinq ans. Le tourisme urbain, en plein développement au niveau régional, renforce l'offre littorale toujours très attractive. Le tourisme, hors littoral, de mai à septembre, profite également de cette dynamique, avec un doublement des nuitées cumulées en gîtes ruraux dans le Maine-et-Loire (+ 33 800 nuitées), en Sarthe (+ 32 200 nuitées) et en Mayenne (+10 700 nuitées). Dans le même temps, la Loire-Atlantique et la Vendée ont cumulé une perte de plus de 67 000 nuitées pour ce type d'hébergement.

Économie non présenteielle

Économie multi-filière

L'économie multifilière constitue le cœur productif de l'économie de proximité. Elle est présente sur l'ensemble du territoire et s'est plutôt bien développée entre 2009 et 2013. Cependant, le pourtour régional est fragilisé avec des pertes d'établissements durant cette période. Le développement concerne surtout l'ouest, les agglomérations principales et quelques pôles secondaires dynamiques : Ancenis, Challans, Château-Gontier, Les Herbiers, la Ferté-Bernard, Montaigu. Toute la périphérie régionale, en dehors de l'espace littoral, est marquée par une plus faible dynamique, et notamment les territoires castelbriantais et Saumurois qui sont en retrait par rapport aux autres pôles secondaires de la région.

Agriculture

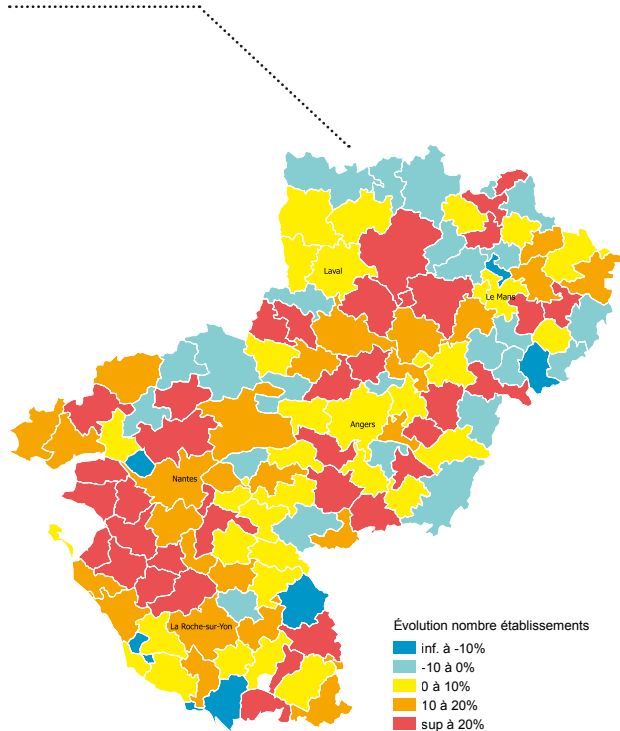
Les exploitations agricoles sont plus nombreuses sur l'ouest mayennais, le sud Maine-et-Loire et l'est vendéen où l'on retrouve plus de petites exploitations tournées vers l'élevage et les cultures spécialisées. À l'inverse la Sarthe et l'est mayennais concentrent de plus grandes exploitations à destination des grandes cultures ou de l'élevage. Il apparaît clairement un couloir qui suit l'axe Saint-Nazaire/Paris, au sein duquel on observe une plus faible densité d'activités agricoles. Cette moindre part est à mettre sur le compte de l'urbanisation et de l'extension des agglomérations régionales.

Le nord de la Loire-Atlantique, le nord mayennais et le nord sarthois concentrent moins d'actifs agricoles.

Le nord-est de la Vendée, les Mauges et toute la partie nord-ouest de la région ont des exploitations plus nombreuses, relativement plus petites, car tournées vers l'élevage, à dominante bovine, avec des compléments hors-sol.

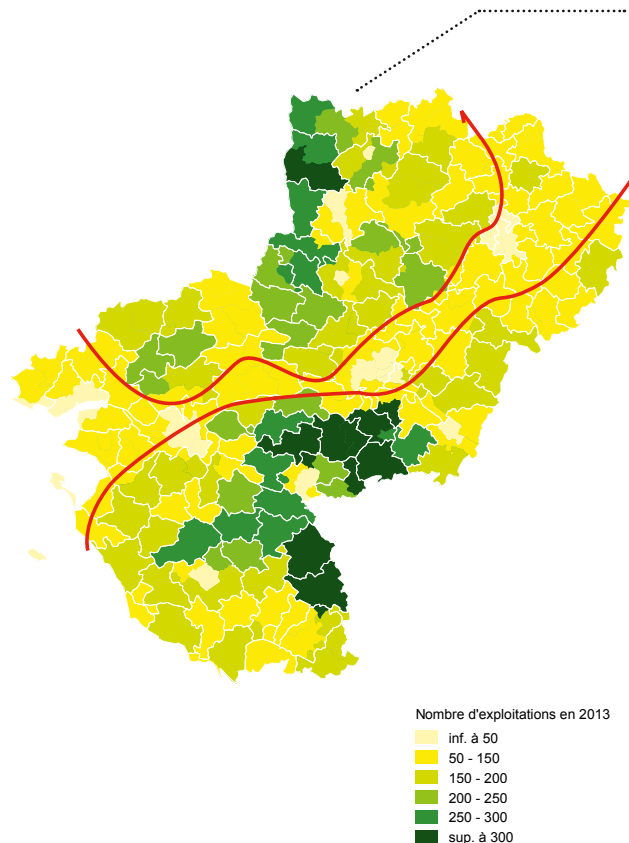
Dynamisme de l'économie multifilières, Pays de la Loire - 2009-2013

Source : INSEE - 2009-2013



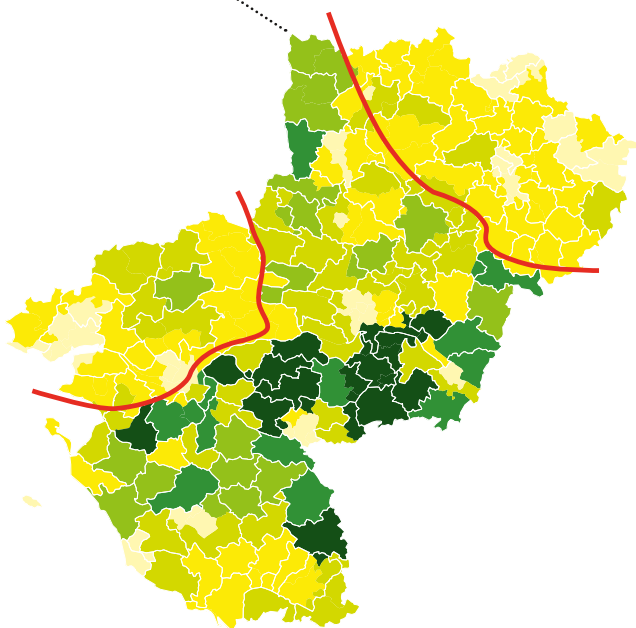
Localisation des exploitations agricoles, Pays de la Loire - 2013

Source : MSA 2013, traitement Chambre régionale d'agriculture, données cantonales

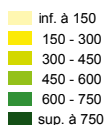


Localisation des actifs agricoles, Pays de la Loire - 2013

Source : MSA 2013, traitement Chambre régionale d'agriculture, données cantonales



Indicateurs de synthèse des actifs de l'agriculture en 2013



À la lecture des indicateurs, se dégagent quelques territoires plus ou moins structurants. Sur la base de cette analyse territoriale de la proximité a été arrêtée la définition de six groupes de territoire, qui constituent les écosystèmes de référence. Chacun de ces écosystèmes regroupe des intercommunalités qui partagent des caractéristiques globalement homogènes en termes de flux et de trajectoire de développement. Cette typologie est une clé de lecture régionale qui ne doit pas ignorer les spécificités intrinsèques de chaque intercommunalité.

- **les pôles urbains**, au centre de territoires vastes avec d'importants bassins d'emplois, sont plutôt équilibrés entre l'économie présente et non présente. Malgré des différences, ils constituent un groupe à part entière au regard de leur histoire administrative et urbaine. Toutefois, il peut exister des difficultés liées à l'évolution commerciale des centres-villes, ainsi que des questions relatives à la gestion des quartiers en difficulté ;
- **les territoires à dynamique endogène** sont des petits pôles urbains et industriels historiques qui connaissent une évolution globalement dynamique de leur tissu industriel. Leur richesse est en grande partie assise sur une base productive adossée le plus souvent à une économie de proximité en bonne santé. Le rythme de progression de ces écosystèmes peut cependant entraîner des déséquilibres entre les pôles principaux et leur territoire d'attraction. On observe également un équilibre fragile entre services et commerces de centre-ville et développement périphérique ;
- **les territoires sous influence** dépendent du dynamisme des pôles urbains et sont totalement inclus dans leur *hinterland*. La mobilité de leur population (pendulaire) conduit à une dispersion des lieux de consommation qui peut fragiliser l'offre commerciale locale. La rapidité de développement de ces espaces se heurte régulièrement aux conflits d'usage, notamment entre agriculture et développement de zones d'activités ;
- **les territoires situés sur le littoral** sont fortement marqués par les activités présentes et s'inscrivent plutôt dans un profil touristique. Ils connaissent une pression foncière importante pour les particuliers comme pour les entreprises ;
- **les territoires exposés** ont une dynamique endogène qui s'est érodée, notamment sur le plan industriel. La première source d'emplois est dépendante du secteur public. Ces territoires constituent un maillon essentiel de l'aménagement du territoire régional de par leur situation géographique et l'existence d'un pôle centre important comme locomotive d'un développement futur ;
- **les territoires fragiles** situés en périphérie de l'espace régional, à l'écart des principaux flux, sont moins attractifs en termes d'installation de nouveaux ménages. Ils sont cependant caractérisés par une qualité paysagère qui leur confère un certain nombre d'atouts pour développer des activités d'agro-tourisme et de tourisme rural, notamment à proximité des parcs naturels régionaux : parc Normandie-Maine, Loire-Anjou-Touraine et Marais poitevin.

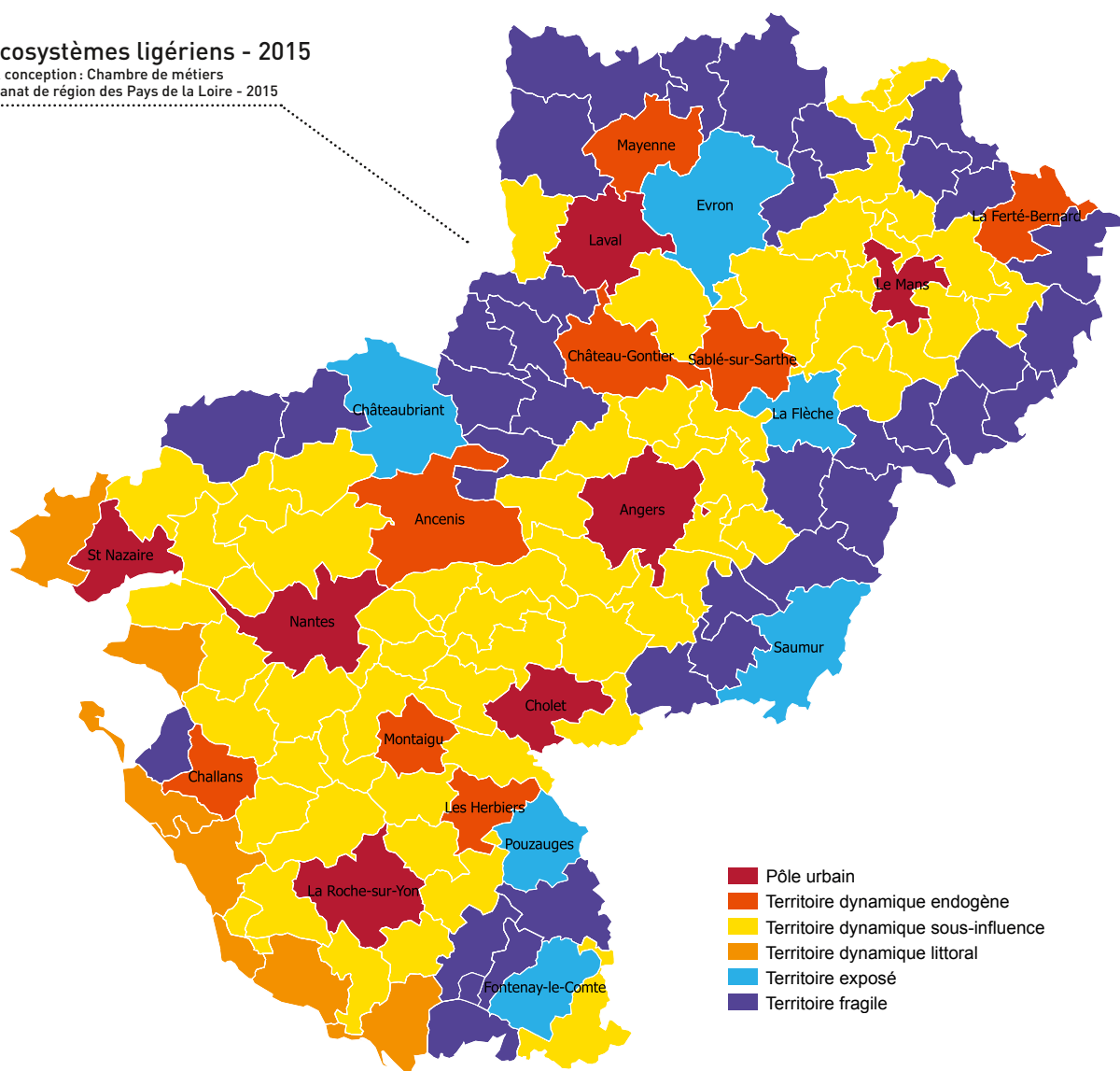
Les écosystèmes régionaux

Ce découpage régional en six écosystèmes n'a pas pour vocation de hiérarchiser les territoires mais de les comparer pour mieux identifier leurs singularités et leurs relations. Il faut pondérer les difficultés de certains écosystèmes car elles n'ont de valeur que dans la comparaison infrarégionale et à un instant T, et ce d'autant plus que notre région est dynamique au regard du contexte national.

L'objet de cette typologie est d'être une clé de lecture partagée des territoires, mais surtout d'être un outil permettant une approche différenciée pour identifier une stratégie d'actions adaptée.

Les écosystèmes ligériens - 2015

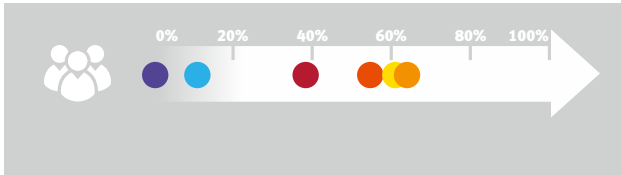
Source & conception : Chambre de métiers et d'artisanat de région des Pays de la Loire - 2015



→ Comparaison des écosystèmes

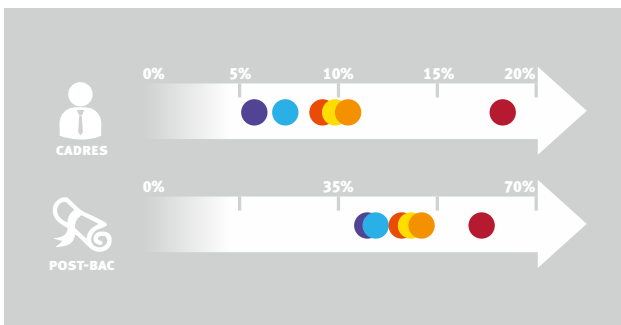
Évolution de la population

Une dynamique régionale tirée par les écosystèmes dynamiques endogènes, littoraux et sous influence.



Part des cadres et des diplômés post-bac

Les diplômés du supérieur sont fortement présents dans les pôles urbains, bien que l'élévation générale du niveau de qualification resserre quelque peu les écarts. Cet effet de concentration sur les pôles urbains est encore plus marqué pour les cadres.



Revenu par ménage

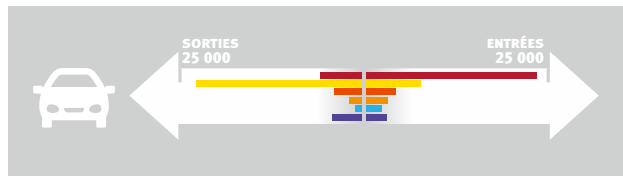
La distribution des revenus est très nette en fonction des écosystèmes.

Les pôles urbains et les territoires littoraux drainent les plus hauts revenus alors que les territoires exposés et fragiles ont des niveaux de revenus en dessous de la moyenne régionale.



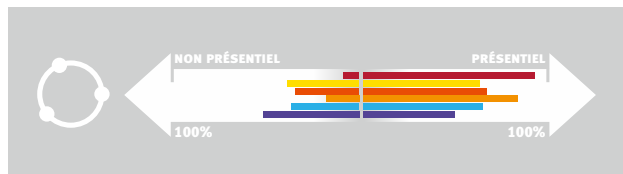
Déplacements pendulaires

Les déplacements pendulaires régionaux sont principalement le fait des échanges entre les pôles urbains et les territoires dynamiques sous influence. Les écosystèmes littoraux attirent également des navetteurs. Les autres territoires ont un profil équilibré entre entrées et sorties. Cependant, les territoires fragiles voient une part plus importante de leur population travailler à l'extérieur.



Part du présentiel dans l'économie de proximité

La répartition des activités présentes et non présentes est importante pour l'équilibre territorial. Cet équilibre est précaire sur les territoires fragiles, à l'inverse des territoires dynamiques endogènes. Les pôles urbains et les territoires littoraux sont fortement spécialisés sur le champ du présentiel.



- Pôle urbain
- Territoire dynamique endogène
- Territoire dynamique sous-influence
- Territoire dynamique littoral
- Territoire exposé
- Territoire fragile

→ Les pôles urbains

Ce sont des territoires globalement dynamiques avec une forte concentration.

Leur développement s'appuie essentiellement sur le commerce, les services aux particuliers et aux entreprises, l'enseignement et l'administration. La part des emplois agricoles est très faible. Ce sont les préfectures départementales, auxquelles ont été ajoutées les agglomérations de Cholet et de Saint-Nazaire. Ces dernières sont marquées par une part industrielle plus importante que les autres.

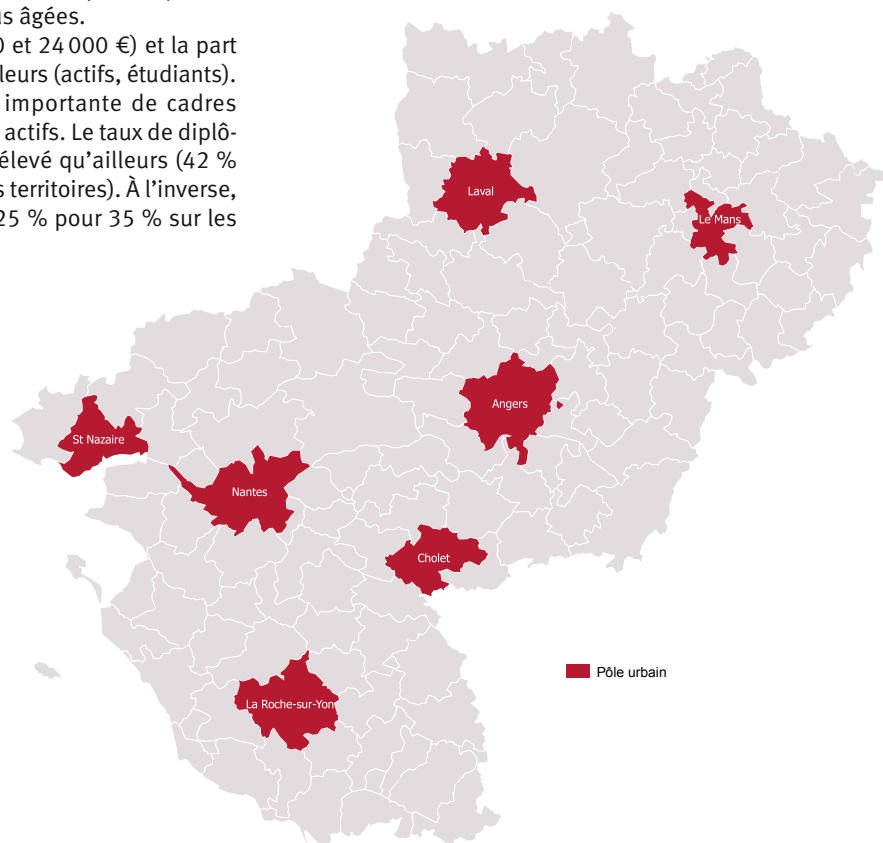
Le développement démographique a été continu depuis près de cinquante ans. Depuis les années 2000, il s'appuie plus sur le développement naturel (solde naissances / décès) que migratoire. Ces territoires urbains présentent un profil équilibré entre les populations jeunes et les plus âgées.

Les revenus sont élevés (entre 21 000 et 24 000 €) et la part des 20-49 ans est plus marquée qu'ailleurs (actifs, étudiants). Les pôles urbains attirent une part importante de cadres puisqu'ils représentent 16 à 20 % des actifs. Le taux de diplômés de niveau universitaire est plus élevé qu'ailleurs (42 % pour 27 % en moyenne dans les autres territoires). À l'inverse, le taux de CAP-BEP est moins élevé (25 % pour 35 % sur les autres territoires).

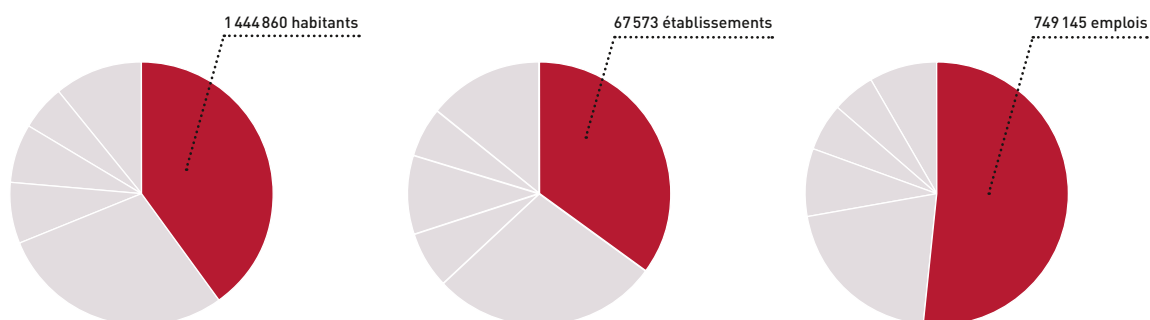
Malgré cela, les différences sont importantes entre les centres-villes, la périphérie commerciale et les quartiers dits prioritaires. En effet, ces pôles concentrent un nombre important d'allocataires de minima sociaux.

Le solde des déplacements pendulaires est largement positif, avec près de 227 000 entrées pour seulement un peu plus de 62 000 sorties en 2011.

Les gains d'activités non présentes (+ 12 %) ont été associés à un fort développement des activités présentes (+ 88 %).



Part des pôles urbains dans l'espace régional



→ Les territoires dynamiques endogènes

La dynamique de ces bassins de vie repose sur l'équilibre des moteurs de développement.

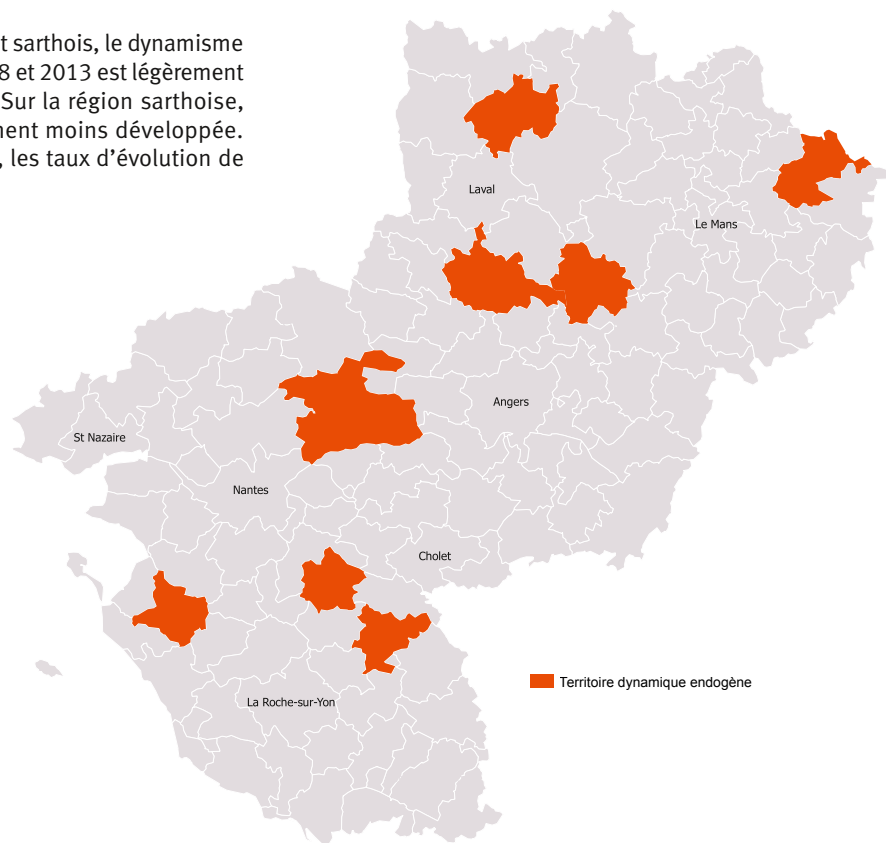
Cette typologie regroupe des territoires économiquement dynamiques avec une capacité d'attraction importante et des indicateurs sociodémographiques positifs : + 55 % pour la population entre 1968 et 2013. Ce sont des bassins d'emplois anciens qui ont connu un dynamisme continu malgré la dernière crise économique. Ils ont un profil démographique plutôt jeune et marqué par une part importante de 20-49 ans, en dehors de l'Huisne Sarthoise et surtout Challans qui connaissent depuis le courant des années quatre-vingt-dix une accélération du vieillissement de leur population.

Le revenu net moyen est de 20 500 € et se situe au-delà de la moyenne régionale (19 500 €).

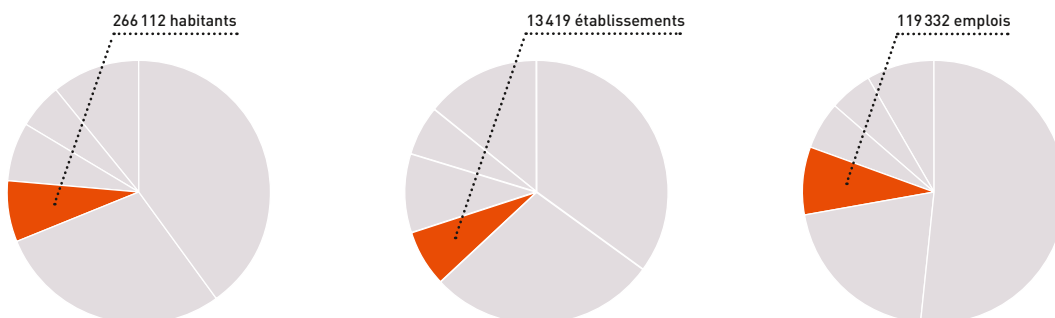
Concernant les territoires mayennais et sarthois, le dynamisme économique non-présentiel entre 2008 et 2013 est légèrement en deçà des indicateurs du groupe. Sur la région sarthoise, l'économie présentielle s'est également moins développée. Cependant, pour chacun d'entre eux, les taux d'évolution de l'emploi sont supérieurs à 60 %.

Les déplacements pendulaires comptent plus de 44 000 entrées pour un peu plus de 37 000 sorties.

L'évolution de l'emploi dans l'économie présentielle est de + 66 % pour un taux de cadres de l'ordre de 8 à 10 %. Avec respectivement un taux de 34 % et 20 % pour les CAP/BEP et niveau Bac, ces territoires se fondent dans la moyenne régionale.



Part des **territoires dynamiques endogènes** dans l'espace régional



→ Les territoires exposés

Ces bassins de vie présentent des signes de ralentissement.

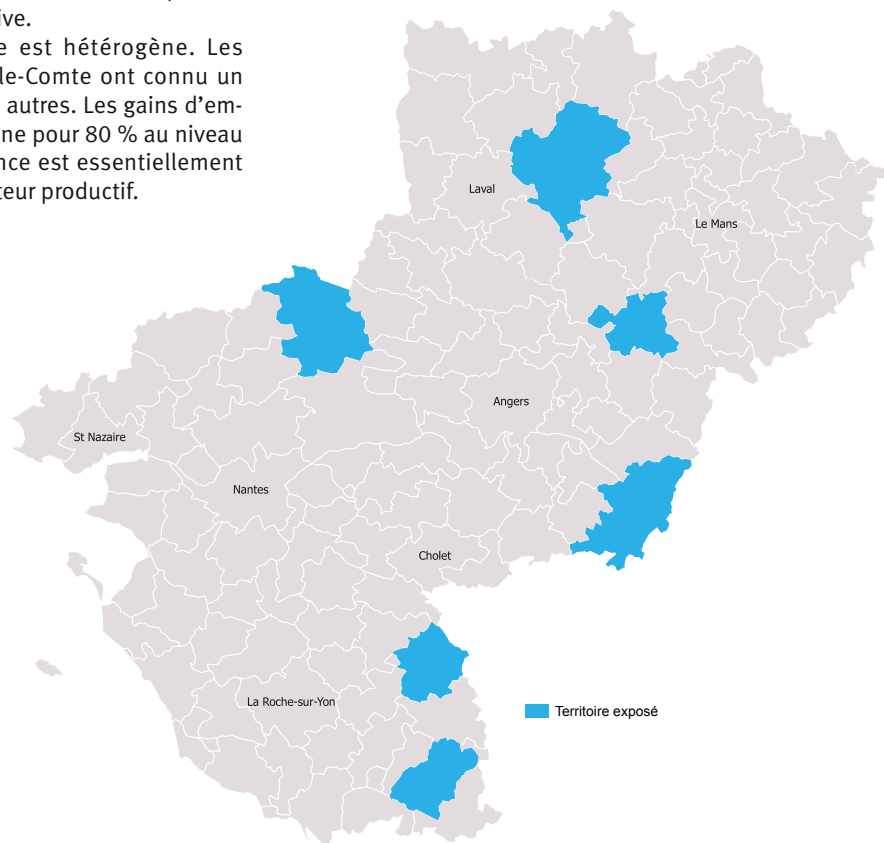
Ces territoires sont historiquement assez proches des pôles dynamiques décrits précédemment. Cependant, ils sont marqués par une part des emplois agricoles plus importante.

Leur dynamique démographique a été beaucoup plus faible, notamment depuis le début des années quatre-vingt-dix : 6 à 15 % entre 1990 et 2011. Ce sont souvent des pôles ruraux historiques qui se trouvent actuellement dans un équilibre fragile et fortement exposés aux aléas de l'environnement socio-économique.

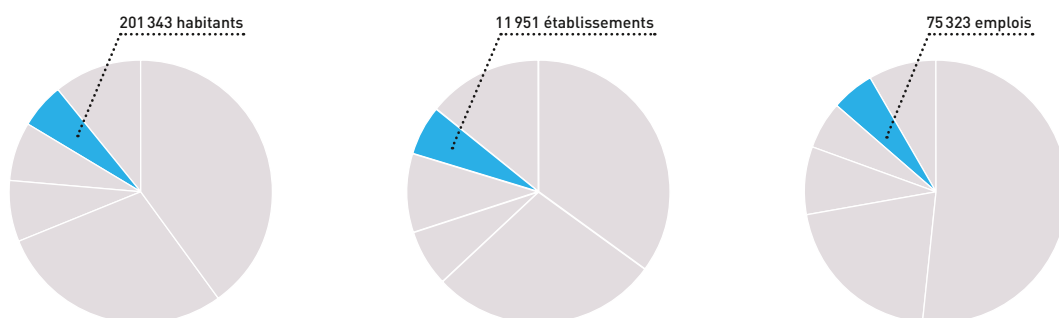
Avec 19 000 € en moyenne par ménage, le revenu est inférieur de 500 € à la moyenne régionale. Toutefois, ces territoires profitent d'atouts endogènes : centre de petite chalandise, attraction touristique, position administrative.

Leur physionomie générationnelle est hétérogène. Les Coëvrons et la région de Fontenay-le-Comte ont connu un vieillissement plus important que les autres. Les gains d'emplois ont avoisiné les 50 % en moyenne pour 80 % au niveau régional. Cette plus faible performance est essentiellement due à une moindre résistance du secteur productif.

Ces territoires ont un solde migratoire quasiment nul et accueillent peu de cadres, puisqu'ils ne représentent que 7 % des actifs. Ils comptent près de 60 % de diplômés qui ont un niveau inférieur au Bac ou équivalent. La part des diplômés universitaires est très inférieure à la moyenne régionale (23 % pour 33 %). 15 % de la population n'a aucun diplôme.



Part des territoires exposés dans l'espace régional



→ Les territoires dynamiques sous influence

Ces territoires sont liés au développement des grands pôles urbains.

Ils se caractérisent par leur positionnement géographique à proximité des pôles et des principaux axes de développement qui ont profondément modifié ces territoires autrefois ruraux. Ils regroupent à la fois des zones incluses depuis longtemps dans les couronnes périurbaines et les EPCI plus récemment absorbés par l'étalement urbain.

C'est donc une catégorie assez hétérogène, qui doit s'organiser pour proposer un développement cohérent et équilibré face à une poussée conséquente de consommation d'espaces. Ils sont financièrement attractifs par rapport aux agglomérations et leur destin est intimement lié à la vitalité des pôles urbains.

L'installation de jeunes ménages actifs a rajeuni ces territoires : la part des plus jeunes (moins de 20 ans) est supérieure aux plus de soixante ans.

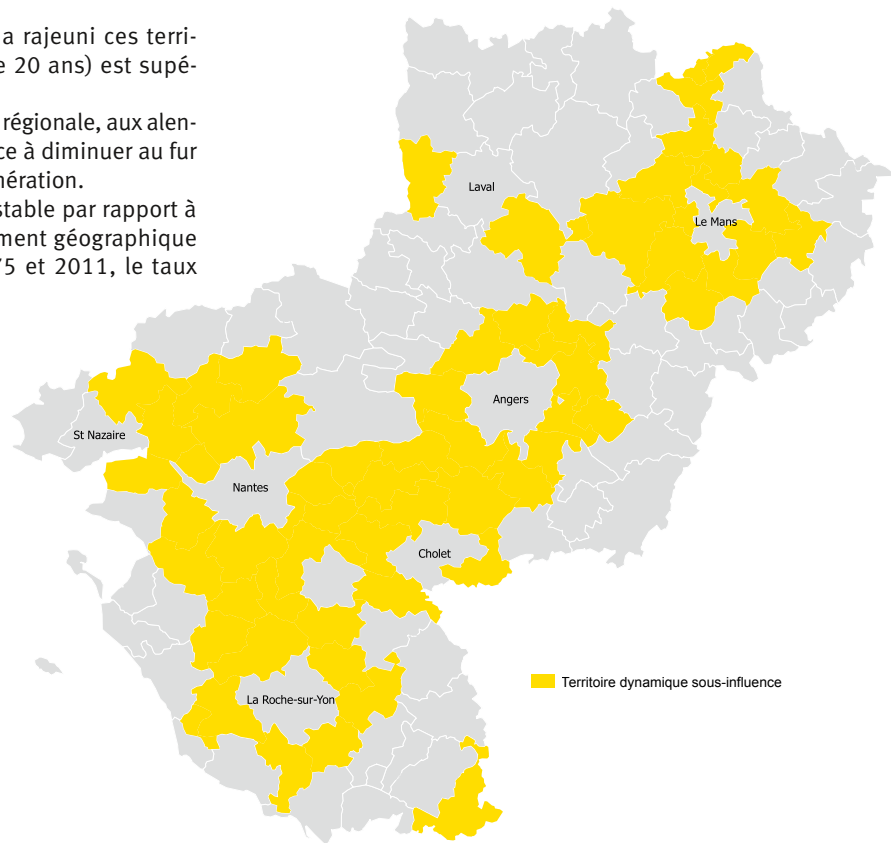
Les revenus sont au-dessus de la moyenne régionale, aux alentours de 20 200 €, même s'ils ont tendance à diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération.

La part des emplois non-présentiels est stable par rapport à 1975 car ils bénéficient d'un positionnement géographique attractif pour les entreprises. Entre 1975 et 2011, le taux

d'évolution des emplois présents a doublé sur ces territoires en pleine évolution au niveau des commerces et services de proximité. La part des activités présentes est de l'ordre de 60 % des activités globales.

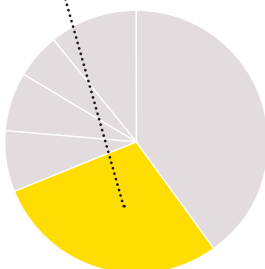
Le taux de cadres est variable, de 6 % à 14 %. Leur profil en termes de diplômes est proche de la moyenne régionale. En dehors des pôles urbains, c'est sur cet écosystème que l'on compte le plus fort taux de diplômés universitaires.

Ils enregistrent un déficit pendulaire d'environ 150 000 actifs qui rejoignent chaque jour les agglomérations proches.

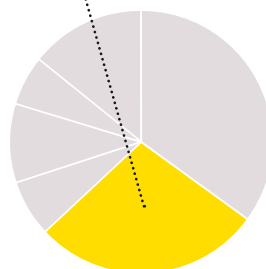


Part des territoires dynamiques sous influence dans l'espace régional

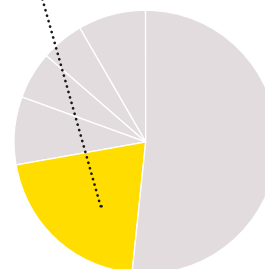
1 040 893 habitants



54 276 établissements



298 307 emplois



→ Les territoires dynamiques littoraux

Le défi des ces territoires touristiques et attractifs sera de répondre à la consommation d'espace.

Leur dynamique économique est portée par le commerce et les services (60 % des établissements). L'agriculture est toutefois présente au travers des activités de pêche (notamment, La Turballe et Les Sables-d'Olonne).

Ces territoires connaissent une évolution démographique particulièrement dynamique presque entièrement due au solde migratoire, notamment par l'arrivée de populations âgées. Le taux de vieillissement est plus élevé qu'ailleurs. Le taux de résidences secondaires est important, au-delà de 30 %, (80 % à La Tranche-sur-Mer) pour environ 9 % au niveau régional.

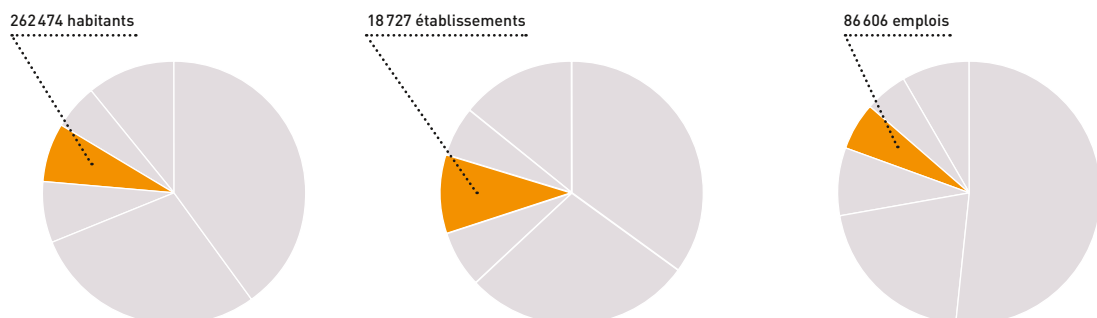
Les revenus des ménages sont situés au sommet de l'échelle régionale (entre 21 000 et 25 000€).

Les activités non présentes sont en très léger recul alors que le présentiel a doublé. 80 % des activités sont des activités présentes.

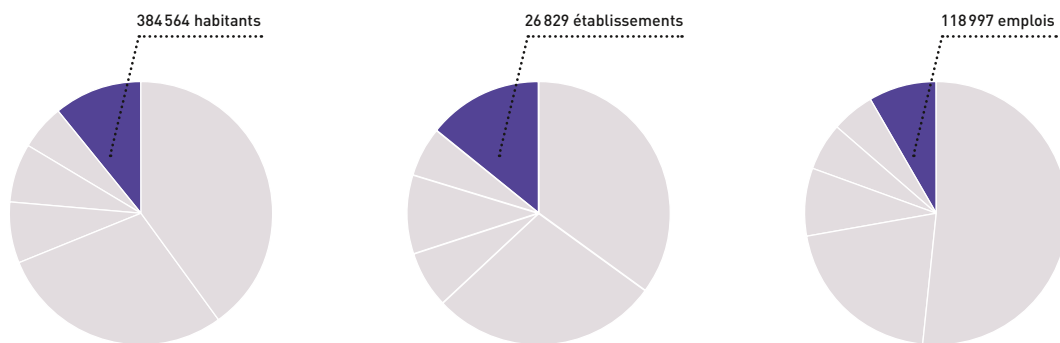
Les flux pendulaires sont légèrement négatifs et le taux de cadre représente 7 à 12 % des actifs. Ce territoire offre peu de caractéristiques propres concernant ses diplômés, il est assez proche, dans sa physionomie, des territoires dynamiques endogènes. Son niveau de publics sans diplôme est toutefois un des plus bas des écosystèmes régionaux.



Part des territoires dynamiques littoraux dans l'espace régional



Part des territoires fragiles dans l'espace régional



→ Les territoires fragiles

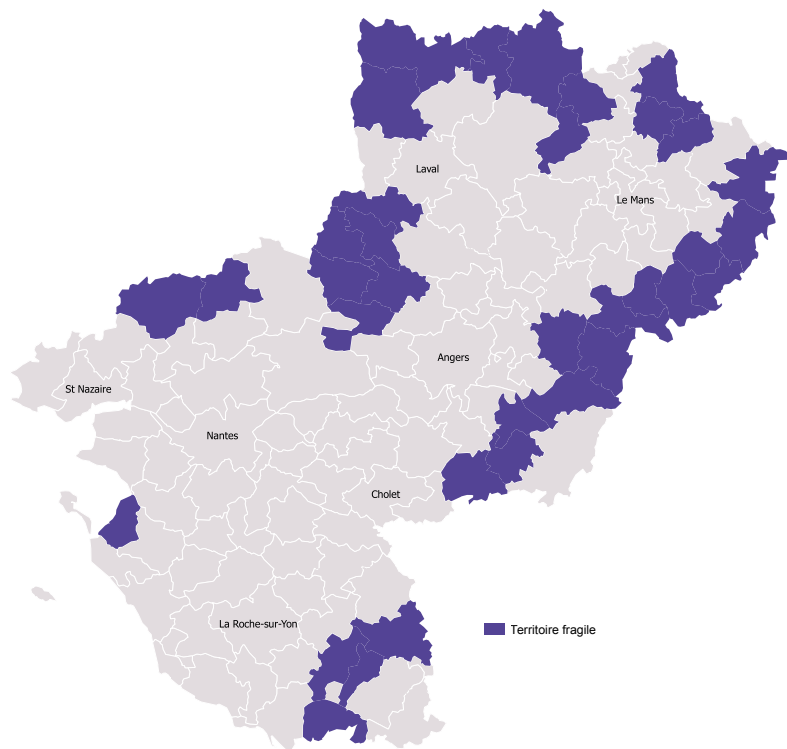
Ces territoires ont un équilibre fragile par rapport à la dynamique régionale.

Ils sont marqués par une forte présence d'établissements agricoles. Ils sont exclusivement situés en périphérie régionale, à l'écart de l'attractivité des pôles et des infrastructures majeures.

Le développement démographique est plus faible (+2 % entre 1968 et 2011). Il s'est plus appuyé sur le solde naturel que le solde migratoire. La population est plus âgée, avec un taux de vieillissement très élevé.

Les revenus sont plus bas, le plus souvent en dessous de 18 000 € à l'exception de l'est sarthois. Ces intercommunalités comptent également un fort taux de minima sociaux par rapport à la moyenne régionale.

Comparées aux autres écosystèmes, les pertes d'activités non présentes, notamment productives (-35 %), ont été fortes et moins compensées par le développement des activités présentes (+47 % pour 80 % de moyenne régionale). Ces territoires enregistrent un différentiel de migrations pendulaires négatif avec 43 000 sorties pour 23 000 entrées, ils ne concentrent que 5 % de cadres par rapport à l'ensemble des actifs. En termes de formation, on compte plus de population sans diplôme que la moyenne régionale (14 % pour 10 % au niveau régional). C'est dans cet écosystème que l'on recense le moins de diplômés universitaires (21 % pour 33 % au niveau régional).



L'économie de proximité est un élément moteur de la croissance régionale par son poids, son dynamisme et sa diversité. Elle se définit davantage par sa territorialité que par une approche économique verticale. Cette caractéristique implique une analyse croisée des phénomènes géographiques et économiques conduisant à la notion d'écosystèmes.

Cette analyse permet de décrire une organisation régionale où se juxtaposent des écosystèmes différents mais complémentaires. Chacun d'entre eux est la résultante d'une évolution

démographique, économique, technologique et environnementale spécifique. Cette évolution a impacté le territoire quant à son équilibre global, qu'il s'agisse de consommation d'espaces, de richesse, d'accès aux emplois, aux commerces et aux services.

L'analyse met en exergue des différenciations territoriales qui induisent des réponses pertinentes et dosées pour accompagner le développement global des écosystèmes. Ces réponses devront prendre en compte les grands enjeux sociétaux et s'appuyer sur des leviers de développement territorial.



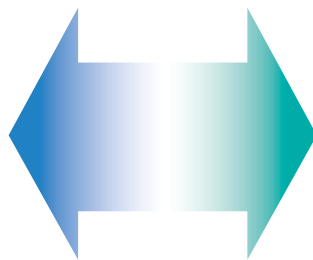
PARTIE II

Les enjeux et leviers territoriaux



Les enjeux et les leviers sont issus à la fois de l'analyse précédente, des ateliers conduits avec les partenaires socio-économiques et des rencontres avec les développeurs économiques sur les cinq départements de la région. Les enjeux et les leviers sont complémentaires : les premiers s'imposent aux territoires et les seconds s'activeront de manière différenciée en fonction des écosystèmes.

ENJEUX TRANSVERSAUX



LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT



Les enjeux transversaux

Nouvelles pratiques de consommation : le renouveau « local »

Depuis plusieurs années on observe un changement dans les pratiques de consommation. Elles peuvent se résumer en trois grands volets :

- le « mieux-consommer » avec des attentes en termes de traçabilité, de qualité des produits, renforcés par les récents scandales sanitaires. Les attentes portent aussi sur un plan écologique avec le souhait de limiter l'impact de nos pratiques sur l'environnement ;
- la proximité, dans ce nouveau contexte, redevient un critère déterminant dans les choix de consommation : nouvel engouement pour les produits locaux, les circuits courts, la vente directe. On assiste aussi à un retournement de tendance dans la grande distribution qui réinvestit les centres-villes avec la croissance des petits formats, vers qui le client se dirige pour des raisons de praticité ;
- le numérique : l'évolution majeure de la dernière décennie qui modifie en profondeur la relation aux clients et les modes d'achat.

Ces nouvelles pratiques de consommation peuvent toutes être des leviers pour l'économie de proximité.

Les acteurs de l'économie de proximité qu'ils soient artisans, agriculteurs, commerçants ou issus de l'économie sociale et solidaire, détiennent déjà les atouts pour répondre aux demandes des consommateurs. Une des conditions de réussite pourra passer par la capacité à collaborer, engager des partenariats voire mutualiser leurs offres.

Le numérique, même s'il ouvre la possibilité d'une consommation « déconnectée » du territoire, peut aussi permettre de réamorcer un lien avec des clients ou des usagers qui avaient délaissé la proximité. L'opposition entre commerce électronique et commerce traditionnel s'estompe pour tendre vers la complémentarité des canaux de distribution.

→ Leviers d'actions à développer

- **repenser l'offre commerciale et les services de proximité :**
 - › différencier la redynamisation des pôles commerciaux en fonction des écosystèmes : de la problématique du dernier commerce à la revitalisation des grands centres urbains,
 - › développer de nouveaux services de proximité et de nouveaux modes de réponse aux besoins émergents des clients,
 - › promouvoir et développer les circuits courts ;
- **intégrer les évolutions numériques :** accompagner les services et commerces de proximité dans la prise en compte du numérique dans leur stratégie, notamment leur offre commerciale.



> Drive fermier : internet au service de la proximité

En Pays de la Loire, le premier drive fermier « Bienvenue à la ferme » a ouvert en décembre 2013 à Laval. Innovant dans le paysage des formes collectives de vente directe, ce concept s'inscrit dans la tendance actuelle de demande croissante des consommateurs pour des produits locaux et pour davantage de proximité avec les producteurs. En s'appuyant sur les technologies de l'internet, il répond aussi aux attentes d'une nouvelle clientèle qui préfère désormais faire ses courses en quelques clics et n'a pas le temps de courir les marchés ou la campagne pour trouver des produits fermiers locaux.

À Laval, ils sont aujourd'hui vingt agriculteurs à proposer chaque semaine, en ligne, des produits directement issus de leurs fermes, offrant ainsi une gamme complète de fruits et légumes de saison, viandes, volailles, charcuteries, produits laitiers, vins et cidres. Depuis un an, un partenariat avec une association d'insertion, la légumerie Génie, permet aussi de proposer les légumes des maraîchers en sachets prêts à l'emploi. Le retrait des commandes s'effectue le jeudi à Laval : les producteurs s'y relaient (deux chaque semaine) pour remettre les commandes aux clients assurant ainsi un contact direct. En permettant de capter de nouvelles clientèles, les drives fermiers offrent des perspectives pour le développement de la vente directe par les agriculteurs. Une démarche importante pour l'économie et l'emploi dans les territoires ruraux dans un contexte de crise dans de nombreuses filières agricoles. Un deuxième drive fermier « Bienvenue à la ferme » a ouvert à Angers début octobre.

Économie circulaire : repenser les modèles économiques vers une logique de proximité

L'économie circulaire repose sur la création de boucles de valeurs positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Elle met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation. Elle privilégie le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, la réutilisation et le recyclage des composants (source ADEME).

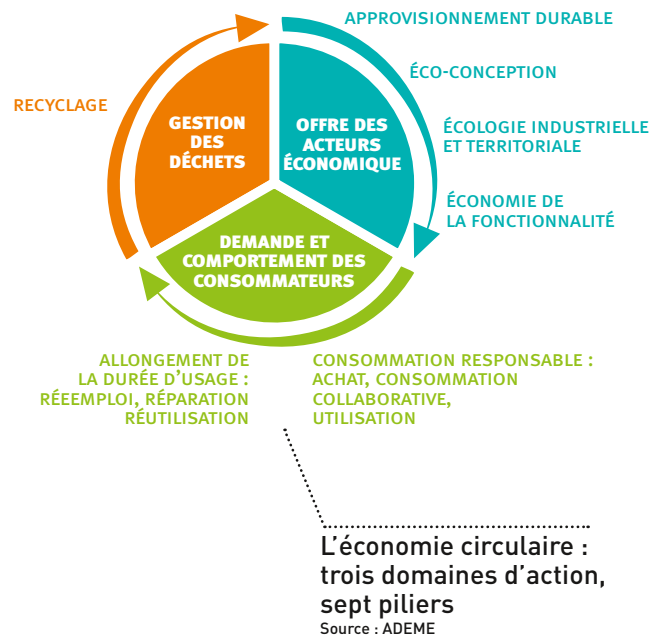
L'économie circulaire est source de nouvelles logiques économiques et territoriales, de bien-être social et de production de valeur, qui induit :

- de nouvelles formes de consommation, l'économie de la fonctionnalité ;
- une logique de coopération entre les acteurs sur les territoires, qu'elle contribue à redynamiser par un développement économique local ;
- une économie relocalisée créatrice d'emploi.

En se concentrant sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, elle implique tous les acteurs du cycle de vie d'un produit ou d'un service : territoire, entreprise, consommateur, et par là même, crée à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale.

→ Leviers d'actions à développer

- **sensibiliser les différents types de publics** : scolaires, entreprises, organismes publics, grand public, pour amorcer un changement dans les réflexes et les mentalités ;
- **prévenir et réduire la production de déchets** : inciter à la réparation, au réemploi et au recyclage ;
- **promouvoir le local** :
 - › privilégier les entreprises locales dans les achats et marchés publics, notamment en intégrant des clauses sociales et environnementales,
 - › favoriser les filières locales en matière d'énergie (par exemple via la méthanisation), de structuration et d'approvisionnement des circuits courts ;
- **favoriser les expérimentations locales et les projets collaboratifs** :
 - › encourager la mutualisation entre entreprises (groupement ou autre),
 - › développer un dialogue public/privé pour favoriser des initiatives communes ;
- **favoriser les échanges et les retours d'expériences** à l'échelle locale et entre territoires pour encourager l'essai-mage.



> Repair'Acteurs

La réparation est l'acte qui, à la demande du consommateur, consiste à remettre en état un produit en vue d'allonger sa durée de vie.

En Pays de la Loire, plus de 2700 entreprises de la réparation sont réparties sur 19 secteurs d'activité : cordonnier, bijoutier, réparateur d'électroménager et matériel informatique, réparateur de cycles et motoculture de plaisance, réparation de meubles, d'instruments de musique, d'objets d'art.

Fruit d'une collaboration entre l'ADEME, les collectivités territoriales et la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire, le dispositif Repair'Acteurs a pour objectif de :

- prévenir & réduire la production de déchets en s'appuyant sur des dynamiques initiées par les territoires :
 - réduire la production de déchets du grand public
 - inciter les particuliers à « Faire réparer plutôt qu'à jeter ! »
- contribuer au développement économique des territoires
 - favoriser l'économie circulaire
 - dynamiser l'économie de proximité créatrice d'emplois et de lien social
- promouvoir les métiers de la réparation :
 - mobiliser les acteurs de la réparation
 - valoriser les savoir-faire des professionnels
 - faire connaître les entreprises de la réparation auprès du grand public
 - faciliter la mise en relation avec les consommateurs



Le vieillissement de la population : un défi à anticiper

La région des Pays de la Loire sera de plus en plus impactée par le vieillissement de la population :

- à l'horizon 2030, 1 Ligérien sur 3 aura 60 ans ou plus contre 1 sur 5 aujourd'hui ;
- on comptera 526 000 Ligériens de 60 ans et plus supplémentaires entre 2010 et 2030 (+ 56 % chez les 60-74 ans et +116 % chez les 75 ans et plus) ;
- le nombre de ménages de 65 ans ou plus composés d'une seule personne va doubler entre 2005 et 2030 dans la région ;
- on comptera 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires en 2030. Au cours des dix prochaines années, la population de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne pourrait augmenter de 20 % en Pays de la Loire (source : INSEE des Pays de la Loire).

Le vieillissement de la population, conduit à un profond changement sociétal, plusieurs défis devront être relevés :

- un défi sanitaire pour répondre aux besoins croissants de santé qui accompagneront le vieillissement ;
- un défi pour l'économie de proximité qui, avec la question cruciale du maintien à domicile, verra se développer fortement les besoins dans les services aux personnes, dans le commerce, mais aussi dans le secteur du bâtiment avec l'adaptation des logements.

L'adaptation du cadre de vie sera problématique pour les territoires, car les seniors de demain n'auront sans doute pas les mêmes modes de consommation et les mêmes besoins que les seniors d'aujourd'hui. Néanmoins, anticiper cette adaptation sera une source de développement économique local. Ainsi, le vieillissement créera des opportunités au travers de la *silver économie*, mais il modifiera, à court et moyen terme, la physionomie des actifs : des chefs d'entreprise et des salariés vont partir en retraite alors que d'autres verront leur carrière s'allonger. Par conséquent, se pose la question de la transmission d'entreprises, de la gestion des fins de carrières et leur prise en compte dans les politiques locales d'emploi et de formation.

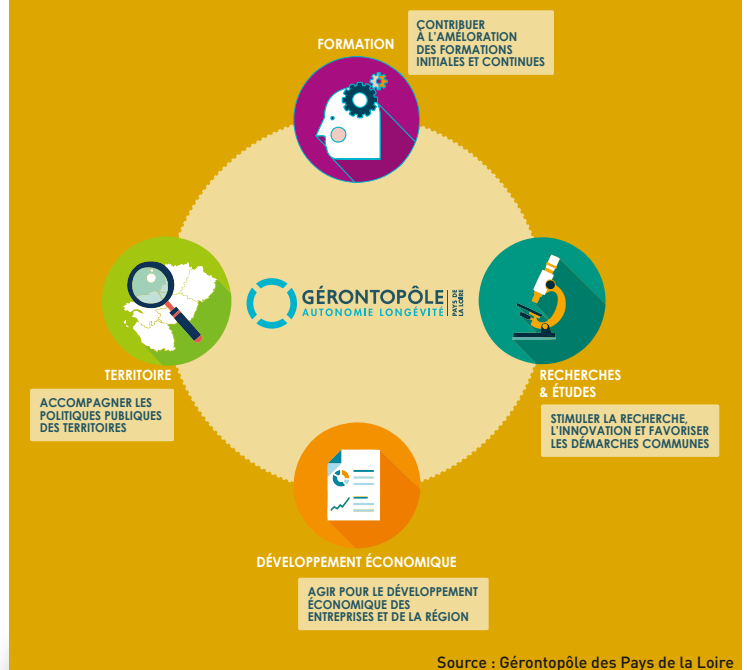
→ Leviers d'actions à développer

- **faire prendre conscience aux territoires de l'impact du vieillissement de la population** en menant des études locales ;
- **encourager les innovations** qui vont accompagner la population dans son avancée en âge, améliorer la qualité de vie des personnes âgées et faire reculer la perte d'autonomie.

> Le Gérontopôle

La Région des Pays de la Loire, les CHU de Nantes et d'Angers, la CCIR et le Professeur Gilles Berrut ont soutenu et accompagné dès 2010 la création de cette association régionale :

- pour faire face aux nombreux défis médicaux, sociaux, publiques, économiques posés par le vieillissement de la population ;
- pour contribuer au bien-être matériel et social des personnes âgées ;
- pour optimiser et multiplier les initiatives publiques et privées favorisant la préservation de l'autonomie ;
- pour développer une économie régionale répondant aux attentes et aux besoins des seniors, économie créatrice d'emploi.



Emploi formation : une réponse adaptée aux besoins des territoires

L'évolution de notre système productif et social a fortement modifié le profil de la population active. Les professions intermédiaires et les cadres ont connu les plus fortes progressions alors que, dans le même temps, l'emploi agricole et ouvrier s'est fortement érodé.

Le nombre de personnes sans diplôme s'est réduit mais elles ne trouvent plus de débouchés au regard de la demande actuelle des entreprises. En effet, l'externalisation d'une partie de la production industrielle vers les sous-traitants et la modernisation des outils de production a eu pour conséquence un besoin de main-d'œuvre plus qualifiée. L'accompagnement des « sans diplômes » ou des peu diplômés constitue un enjeu de taille. De plus, la formation des salariés nécessite une attention particulière pour leur permettre de s'adapter au sein même des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Par ailleurs, la place des femmes dans la population active et leurs débouchés professionnels sont également un enjeu de taille pour le futur.

Enfin, les actions menées pour accompagner la mobilité géographique des salariés ont montré des limites car les actifs sont attachés au territoire où ils vivent. La gestion de la vie familiale et sociale est privilégiée.

L'approche emploi-formation vu par le prisme de l'économie de proximité sera axée sur une entrée territoriale : les emplois locaux et les besoins de formation qui en découlent.

L'enjeu en termes d'emploi et de formation est de connaître les besoins des entreprises, des associations relevant de l'économie de proximité et d'adapter l'offre en conséquence. Les réponses apportées doivent contribuer au maintien et à l'adaptation de l'économie locale, tout en recherchant des solutions par la mise en place de parcours adaptés.

→ Leviers d'actions à développer

- **être en veille sur l'évolution des métiers de l'économie de proximité** : inscrire l'économie de proximité dans une approche régionale et nationale de l'adéquation emploi-formation ;
- **identifier les besoins de main-d'œuvre** de l'économie locale : identifier les besoins des territoires pour apporter une réponse locale en direction des entreprises et offrir des débouchés aux jeunes, aux personnes sans emploi ou en reconversion ;
- **accompagner la main-d'œuvre locale** par des parcours adaptés ;
- **mobiliser l'appareil de formation** sur les territoires.

> À Châteaubriant : une nouvelle approche de formation axée sur les territoires

Un dispositif nouveau a été imaginé, plus flexible, qui permettra aux jeunes et aux entreprises de trouver une réponse adaptée à leurs besoins d'un point de vue économique, territorial et pédagogique. Cette expérimentation menée en région, a été soutenue par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat dans le cadre d'une convention avec la délégation de Loire-Atlantique. Elle a vocation à être dupliquée à l'échelle nationale.

Ainsi, à Châteaubriant, la formation CAP Boulanger du CIFAM⁹ est délocalisée et aménagée pour sécuriser le parcours de l'apprenti, en adaptant l'organisation de l'alternance et en mobilisant les ressources à proximité. Durant la 1^{re} année du CAP, des cours d'enseignement général sont dispensés au Lycée Moquet-Lenoir de Châteaubriant et la pratique professionnelle au sein du fournil de la boulangerie de la Meilleraye-de-Bretagne, située à moins de 20 km. La 2^e année du CAP se déroule au CIFAM à Sainte-Luce-sur-Loire.

L'entrée « territoire » est donc privilégiée. À partir d'un diagnostic partagé avec les différents acteurs, la CMAR répond à des besoins en compétences dans les entreprises artisanales. Ce « Parcours Territorialisé d'Apprentissage » répond à la nécessité de rapprocher le jeune et l'entreprise en leur apportant une solution de formation de proximité et en les aidant à dépasser les obstacles pour accéder à l'apprentissage (mobilité et rupture de contrat notamment).

Ce dispositif permet de ne pas priver le jeune de la dimension socialisante du CFA, tout en pensant son accompagnement individuel et celui de son maître d'apprentissage. C'est un projet innovant car il interroge le schéma classique d'organisation de l'apprentissage.

9 - Centre interprofessionnel de formation pour l'artisanat et des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique

Transition numérique : les usages d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain

L'impact du numérique est perceptible au quotidien au travers des équipements et des outils qui nous accompagnent mais c'est bien dans les usages que le changement est le plus profond. Le numérique impacte tous les pans de l'économie de proximité :

- la notion de proximité elle-même : l'utilisateur définit sa propre proximité au-delà des contraintes géographiques ;
- les modes de consommation : e-commerce ;
- le commerce et les services de proximité : nouvelle logistique, nouvelle stratégie ;
- la relation client : réseaux sociaux, interactivité, e-réputation ;
- les modes de travail : télétravail, *coworking*.

L'enjeu est d'accompagner les acteurs de la proximité dans cette transition numérique et de faire en sorte qu'ils continuent d'adapter leurs offres aux nouvelles technologies et aux usages qui évoluent en permanence.

→ Leviers d'actions à développer

- **informer et sensibiliser les différents publics** aux nouvelles possibilités du numérique ;
- **sensibiliser et accompagner les acteurs** économiques à l'impact du numérique sur le développement de leur activité ;
- **développer l'accès aux équipements et outils numériques** : centre de ressources numériques local : équipement et accompagnement pour favoriser le *coworking*, le télétravail.

Transition énergétique : vers un changement progressif de modèle économique

« Le débat sur la transition énergétique en Pays de la Loire a fait émerger une idée simple : quels que soient les scénarios envisagés, la transition énergétique ne pourra se faire que si chacun est placé ou se place en situation d'agir selon ses propres atouts et ses compétences » (source SRTE).

Au-delà de la seule question énergétique, l'enjeu est celui d'un changement progressif de modèle économique. La définition des politiques publiques à venir nécessitera un travail

> Le Parcours entreprises à énergie positive de la TRIA



Initiée fin 2013, la **Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA)** en Pays de la Loire est une démarche collaborative portée par les trois réseaux consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat)

avec le soutien d'acteurs économiques et institutionnels.

Elle ambitionne d'accompagner les entreprises pour faire face à la révolution numérique, aux défis climatiques, à l'épuisement des ressources, dans une perspective de transformation des modèles économiques.

Pour cela, la TRIA s'articule autour de deux objectifs :

Objectif 1

Amener le plus grand nombre des 200 000 entreprises ligériennes à réussir leur mutation en intégrant 4 leviers de compétitivité : transition énergétique, évolution numérique et nouvelles technologies, nouveaux modèles économiques liés à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité, performance globale.

Objectif 2

Faire émerger et grandir 3 000 acteurs dans des secteurs d'activité à fort potentiel de développement autour de 6 piliers structurants : énergies renouvelables, bâti à énergie positive, conversion et stockage de l'énergie, réseaux intelligents / big data et objets connectés, éco-mobilité des biens et des personnes, agriculture écologiquement intensive.

La TRIA propose à la fois des accompagnements opérationnels, en proximité des entreprises, mais aussi des travaux plus prospectifs et collaboratifs.

En 2016 et pour répondre au premier objectif fixé sur le levier de la transition énergétique, le réseau interconsulaire va développer le **Parcours entreprise à énergie positive**. L'objectif est d'accompagner les entreprises ligériennes (commerces, PME, artisanales, agricoles) à maîtriser et réduire leur consommation énergétique. Le déploiement de ce dispositif s'appuiera sur un réseau de partenaires : collectivités territoriales, PRI, organisations professionnelles.

important pour faire émerger ce nouveau modèle de développement, porteur d'emplois, et qui valorisera les richesses des territoires.

Dans le cadre du Schéma régional de transition énergétique (SRTE), l'ensemble des acteurs ligériens se sont mobilisés et fixés comme objectifs de :

- diviser par deux la quantité d'énergie consommée à l'horizon 2050 ;
- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre ;
- stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables issues du territoire ;
- réduire fortement la dépendance du secteur des transports à la consommation de pétrole.

Les acteurs de l'économie de proximité s'inscrivent, de par leur relation au territoire, dans un modèle de développement plus durable et deviennent des acteurs incontournables de la transition énergétique.



Les cinq enjeux identifiés précédemment entraîneront des transformations dans les modes de vie des populations et dans les pratiques des entreprises. Leurs impacts sur le développement des écosystèmes régionaux pourraient conduire à une accentuation des écarts entre les territoires.

Les leviers de développement territoriaux permettront de pondérer ces impacts. En effet, pour chaque territoire, c'est en activant les leviers adéquats que peut s'envisager un développement harmonieux. Le choix et l'interaction de ces leviers permettront de s'affranchir de la mise en place de modèles standards trop souvent inefficaces parce que déconnectés des réalités locales.

→ Leviers d'actions à développer

- **informer et sensibiliser les acteurs locaux** : particuliers, entreprises, sphère publique ;
- **maîtriser et réduire les consommations énergétiques** ;
- **amplifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés** (entreprises et particuliers) :
 - › impliquer les particuliers et les entreprises du bâtiment,
 - › accompagner et former les entreprises du bâtiment – RGE ;
- **développer les énergies renouvelables** : promouvoir le développement des schémas de méthanisation, de l'éolien et du solaire auprès des acteurs privés et publics ;
- **optimiser les transports** : développer les modes de transports alternatifs : vélo, co-voiturage ;
- **promouvoir et accompagner le développement de l'économie de proximité dans la mise en place des schémas territoriaux** :
 - › PCET (Plans climat énergie territoriaux),
 - › TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Les leviers de développement des écosystèmes

Équilibre des moteurs de développement : mobiliser les atouts nécessaires au développement

Les écosystèmes se développent grâce aux activités économiques qui y sont implantées et aux populations qui y vivent et y transitent. Ces deux « moteurs », productif et présentiel, doivent aller de pair pour tendre vers un développement équilibré. Dans le même temps, le développement productif polarisé attire des populations au-delà des limites intercommunales. Il est donc nécessaire d'observer la relation d'un pôle avec son *hinterland*, ou à l'inverse, d'appréhender certains territoires dans leur relation avec un pôle attractif de référence. Cette notion d'équilibre des moteurs doit s'attarder sur la qualité de l'offre économique de proximité au sein de chaque écosystème et trouver également les ressorts de son harmonie dans un bassin composé d'écosystèmes complémentaires.

→ Leviers d'actions

- **proposer un diagnostic territorial de l'économie de proximité** : cette action est un prérequis pour mesurer la place des territoires observés et leur degré d'intégration dans leur espace de référence. Le diagnostic territorial permet d'identifier les atouts et faiblesses du ou des EPCI. L'accompagnement proposé s'accordera à répondre aux problématiques identifiées comme prioritaires en lien avec l'appartenance à un type d'écosystème.

Attraction de population : résidents permanents et touristes

L'attraction des populations est un levier pour les territoires qui s'articule avec les leviers de :

- développement de l'appareil commercial ;
- services aux particuliers ;
- la *silver économie* ;
- l'emploi-formation.

L'enjeu est de définir une stratégie globale pour l'économie de proximité du territoire, qui vise à attirer des ménages en leur proposant un cadre de vie répondant à leurs attentes.

Il est dans l'intérêt du territoire de veiller à un certain équilibre des populations qu'il accueille. Les écosystèmes littoraux se développent par l'afflux des seniors, mais à terme ces territoires pourraient souffrir d'un manque de jeunes actifs. Dans le même ordre d'idée, la diversité commerciale s'accompagne d'une diversité des consommateurs : le débat n'est pas de savoir si c'est l'offre qui crée la demande ou la demande qui crée l'offre mais bien d'avoir une politique qui intègre ces deux approches.

Enfin, l'économie de proximité ne prospère pas simplement grâce aux populations résidentes mais aussi grâce aux populations de passage, qu'elles soient présentes pour des raisons professionnelles ou touristiques. Elles doivent également être prises en compte dans la stratégie du territoire.

→ Leviers d'actions

- **cibler des populations prioritaires à attirer** : pour les écosystèmes littoraux, il s'agit de tendre vers un « équilibre » entre les jeunes ménages et les seniors. Concernant les écosystèmes fragiles et exposés, la problématique est le maintien des populations. Les écosystèmes exposés sont confrontés à un manque d'attraction des cadres qui leur est préjudiciable ;
- **développer une offre pour les populations de passage** :
 - › développer une stratégie touristique en particulier pour les écosystèmes fragiles,
 - › accompagner le tourisme d'affaire sur les pôles urbains et les écosystèmes à dynamique littorale.

> Les Visiteurs du soir (Vendée)

L'Association des Visiteurs du soir trouve son origine dans la coordination gérontologique du Pays Yonnais (les quinze communes du territoire de La Roche Agglomération). Depuis plus de vingt-cinq ans, les acteurs sanitaires et sociaux du territoire ont pris l'habitude de travailler ensemble dans la confiance et la complémentarité au service de l'utilisateur.

C'est donc naturellement que les nouveaux besoins de la population sont identifiés dans le cadre de l'Observatoire gérontologique et de l'instance locale de gérontologie qui rassemblent tous ces acteurs locaux. Un besoin en aide ponctuelle de nuit a été identifié et vérifié auprès des usagers des services de jour et des professionnels. La création du service des *Visiteurs du soir* est ainsi envisagée sur la base d'une association portée par cinq acteurs concernés :

- trois services d'aide à domicile (ADAP, ADMR, ADT85) ;
- un service de soins et d'hébergement temporaire le SADAPA ;
- le CCAS de La Roche-sur-Yon.



L'association des Visiteurs du soir, forte de la volonté des cinq structures qui la composent, agit pour soutenir les personnes fragilisées dans leur vie quotidienne. Il s'agit, en effet, chaque nuit, d'aller aider à leur domicile, les personnes en situation de handicap

ou de perte d'autonomie et d'accomplir des gestes qui leur permettent de rester chez elles. Les professionnels se déplacent d'un domicile à un autre la nuit, de 20 h le soir à 1 h le matin, pour apporter une aide et un soutien. Cette intervention peut se répéter dans la nuit, soit de manière programmée, soit à la suite d'un appel de la personne dans le besoin. Le service a été agréé en 2008 et a démarré en mai 2009 après avoir reçu les soutiens indispensables de la Communauté de communes, du Conseil général, du Conseil régional, de la CARSAT, de la MSA, de la Fondation de France.

Service aux particuliers : s'adapter aux besoins des populations

Les services aux particuliers sont l'ensemble des services qui permettent de répondre aux besoins réguliers des habitants : se nourrir, prendre soin de soi, se soigner, réparer les équipements de la maison, se divertir.

L'enjeu pour les territoires est d'offrir un niveau d'offre suffisamment attractif pour les habitants. En effet, avec l'augmentation des déplacements domicile-travail, la consommation de biens et de services est de plus en plus déconnectée du lieu d'habitation. Il faut ainsi trouver des modalités de services adaptées aux besoins et modes de vie des populations : bouquet de services en un même lieu, ouverture à des horaires élargis.

Tous les territoires n'ont pas vocation à offrir le même niveau de services : par exemple les médecins spécialisés se situent principalement sur les pôles, centres bassins de vie.

→ Leviers d'actions

- **répondre à la demande locale** : c'est un levier de développement fort pour les écosystèmes sous-influence, fragiles et les quartiers urbains, en lien avec le levier de développement commercial. L'objectif est de mieux capter la population du territoire qui ne trouve pas de réponses locales adaptées à son mode de vie privé et/ou professionnel : des services administratifs aux espaces de coworking en passant par les maisons de santé. Cela participe à la captation de revenus sur le territoire ;
- **réintroduire des services à la population** : pour certains quartiers urbains sensibles et écosystèmes fragiles, l'offre de services n'existe plus ou presque, parfois par manque de viabilité économique. Elle est donc à reconstruire mais en trouvant des modes alternatifs de fonctionnement qui peuvent mixer une intervention publique/privée, ou marchande/non marchande.



> Fontaine-Daniel : le retour d'un service de proximité dans son bourg

Village de 180 habitants, à 5 km de la ville de Mayenne, Fontaine-Daniel fait revivre un commerce de proximité dans son bourg. L'idée est venue d'un collectif d'habitants et de la communauté de communes du pays de Mayenne puis a été soutenue par une CIGALES (Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire). Elle s'est concrétisée en juin 2015 par l'ouverture d'une épicerie sous statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

« On veut faire du développement durable tout en respectant les règles de la coopérative. Chacun peut devenir actionnaire ». L'épicerie mise sur le « Made in Mayenne », avec des produits venant de Montflours, Ernée ou Fontaine-Daniel. Elle favorise ainsi les circuits courts, et si possible, biologiques : fruits, légumes, viandes, boissons. Se définissant comme un lieu d'échanges, de rencontres et de convivialité, la boutique propose différents espaces : « le Bistrot » où des mets et boissons peuvent être dégustés, la « Librairie » où des livres neufs ou d'occasion sont en vente. D'autres services sont mis à disposition comme internet et un point d'informations aux promeneurs. La ligne directrice a été vite définie mais maintenir le cap a demandé beaucoup plus de ressources que prévu : « Nous avons pris un peu de retard, il y a eu des hauts et quelques bas ». Les deux cogérantes de l'épicerie constatent que depuis l'ouverture, les clients se succèdent, certains se fidélisent, d'autres viennent même spécialement de Mayenne. « C'est une autre façon de faire ses courses. On paye un peu plus cher mais on ne le regrette pas. »

Les habitants de Fontaine Daniel ont réussi une partie de leur pari... ne reste plus qu'à le faire durer !

Silver économie : un marché de plus de 520 000 personnes supplémentaires d'ici 2030

La *silver économie* est l'économie tournée vers les personnes âgées. Elle concerne de nombreux secteurs (le médico-social, les services à la personne, l'habitat, les loisirs, les transports, l'assurance) et, au-delà du champ industriel et technologique, recoupe aussi les champs de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de la recherche et de l'aménagement du territoire.

Ce sont des opportunités réelles pour les entreprises et les territoires, en lien avec de nouveaux besoins et de nouveaux métiers : des innovations sont attendues, et la formation des salariés et des chefs d'entreprise doit être envisagée.

Des adaptations seront nécessaires pour répondre aux enjeux du vieillissement. Elles concerneront les évolutions relatives aux logements, équipements, loisirs, services à la personne. On assiste à un accroissement des besoins de santé et du secteur médical. En réponse à l'accroissement du nombre de personnes dépendantes, il est nécessaire de mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement.

→ Leviers d'actions

- **informer et former les acteurs économiques** : collectivités, entreprises, associations sur les enjeux du vieillissement, les perspectives, les potentiels d'activité et de marchés ;
- **poursuivre et amplifier la structuration de la filière *silver économie*** en Pays de la Loire : connaissance des marchés, animation des acteurs (collectivités, entreprises, associations), construction de projets collaboratifs pour présenter des offres globales plus attrayantes et répondre aux besoins non couverts ;
- **favoriser des initiatives collaboratives** entre les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations), créer les conditions d'une intelligence collaborative ;
- **développer une communication positive** autour de la *silver économie*.

Développement de l'appareil commercial : un équilibre à reconstruire

L'activité commerciale est au cœur de l'économie de proximité, les débats réguliers sur la désertification des centres bourgs en sont la preuve. Si l'activité commerciale est un révélateur du dynamisme et une source d'attraction indéniable pour les territoires, le maintien des commerces à tout prix n'est pas toujours judicieux. L'adaptation aux nouveaux modes de consommation et aux nouveaux modes de vie impose une approche plus différenciée du maintien de l'offre commerciale.

Le développement de la GMS a entraîné un déplacement des pôles commerciaux et une érosion de la diversité. Les problématiques posées pour le développement commercial sont de trois natures : le maintien d'une offre commerciale, l'équilibre centre-ville/périphérie et la restructuration des centres-villes urbains.

→ Leviers d'actions

- **maintenir l'offre commerciale des territoires fragiles** (urbains et ruraux), où des solutions novatrices, valorisant les circuits courts notamment, seront essentielles ;
- **équilibrer le centre-ville et la périphérie** pour les pôles exposés et dynamiques, ainsi qu'une partie des territoires sous influence. C'est autour de la commercialité et de l'équilibre centre/périphérie que la définition d'actions pourra se faire ;
- **restructurer les centres-villes urbains** nécessite une approche particulière pour envisager de **contenir la concurrence des galeries marchandes** des grands pôles commerciaux régionaux, notamment au regard des problématiques immobilières.



Foncier et immobilier : un levier fort pour l'économie de proximité

Le développement de l'activité économique et de l'économie de proximité en particulier, nécessite une bonne gestion et répartition dans l'utilisation du foncier et des disponibilités immobilières. Chaque type d'activité requiert une localisation spécifique et des espaces adéquats.

Dans le même temps, l'activité agricole a besoin d'espace et les contraintes environnementales (« mesures compensatoires environnementales ») conduiront à rechercher des solutions optimales pour répondre à l'ensemble des besoins en foncier économique.

Concernant l'habitat, la consommation d'espace conduit à réduire les surfaces individuelles pour répondre à la demande des populations et maîtriser l'étalement urbain.

La qualité des disponibilités immobilières est aussi au cœur des enjeux du développement commercial, dans un paysage contraint (accessibilité) et en profonde transformation (surface, accès, qualité immobilière). À titre d'exemple, la qualité de l'offre des centres-villes dans ce domaine est souvent source de difficultés, voire de déclin.

Enfin, globalement, les coûts d'accession nécessitent de penser autrement l'accueil des entreprises.

→ Leviers d'actions

- **engager un remembrement commercial** dans les pôles urbains, adapté aux exigences des consommateurs et redevir ainsi compétitifs vis-à-vis des grandes galeries marchandes périphériques, en prenant en compte la qualité architecturale, les surfaces de vente, l'accès et l'adaptation des locaux aux activités réglementées (alimentaire). À l'échelle des petits pôles, le commerce de proximité est souvent confronté à la vétusté ou l'inadaptation des locaux pour exercer son activité de manière légale et attractive pour les consommateurs ;
- **développer des offres immobilières collectives** concernant les activités économiques de proximité (commerce et production). Des solutions sont à privilégier pour limiter la consommation d'espace et réduire le coût pour les entreprises. Il s'agit de mutualiser des locaux, des services (traitement des déchets, par exemple) et des activités (secrétariat, fonctions supports) dans des zones d'activité et dans le cadre d'opérations immobilières pour les entreprises ;
- **mener une politique foncière exigeante** pour maintenir l'économie de proximité au regard du manque d'espace principalement sur les écosystèmes littoraux et urbains ;
- **s'engager dans une densification du foncier** et envisager la réintroduction d'activités de proximité non nuisibles dans les espaces urbains et sur les zones tampons des zones d'activités. Cette densification permet d'équilibrer la consommation d'espaces économiques par rapport aux activités agricoles, sur les territoires dynamiques notamment ;
- **densifier l'habitat près des commerces** pour maintenir une offre diversifiée et limiter des déplacements.

Service aux entreprises : accompagner pour développer

La vitalité et le développement des entreprises passent par un accompagnement par des développeurs économiques. Ces accompagnements peuvent être de deux natures : le développement interne et les problématiques liées à leur environnement. Pour le développement interne, les besoins vont concerner les diverses fonctions liées à leur compétitivité : organisation de la production, accompagnement en ressources humaines, intégration des réglementations, développement commercial, et stratégie numérique. Ces accompagnements nécessitent une bonne connaissance de la petite entreprise dans son environnement sectoriel.

Concernant toutes les questions liées à l'environnement, comme leur localisation ou encore l'accès aux équipements, les entreprises ont besoin d'identifier rapidement des contacts locaux capables de les accompagner pour trouver des solutions rapides et pertinentes.

→ Leviers d'actions

- **organiser localement une offre multi-compétences** capable de répondre à toutes les questions et besoins des entreprises. Cette offre peut se matérialiser par un regroupement des compétences (développeurs des collectivités locales, conseillers consulaires). La convergence sera ici recherchée pour optimiser le conseil et l'offre de solutions en lien avec les structures publiques ou privées. L'efficacité partenariale devra aussi conduire à élaborer une offre de services aux entreprises qui réponde aux singularités locales : hôtels d'entreprises, espaces de *coworking*, immobilier d'entreprise.

> Espaces interconsulaires (Loire-Atlantique)

Créés initialement sous l'appellation de « centres de services », les espaces interconsulaires avaient pour mission d'offrir aux entreprises des services déconcentrés que l'on trouvait exclusivement à Nantes.

En 1997, à Châteaubriant, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA 44) et la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes (CCI) ont proposé une offre conjointe pour se rapprocher des entreprises et des territoires. Trois espaces seront créés, en plus de Châteaubriant, Clisson, Ancenis puis Machecoul.

Le service des agences s'est peu à peu modifié au regard des nombreuses offres dématérialisées qui ont vu le jour. La présence des conseillers territoriaux de la CMA et de la CCI s'est, cependant, affirmée auprès des collectivités locales. Elle permet aux développeurs économiques des EPCI de trouver un appui technique pour mener les projets.

Le contexte actuel conduit à repenser ces espaces, initialement consulaires, et à leur conférer un rôle plus transversal en termes de développement économique. On est ainsi passé, en une petite vingtaine d'années, d'une déconcentration des services à l'animation concertée des territoires. En Loire-Atlantique, on assiste à une volonté des consulaires d'être associés et présents dans la dynamique locale, notamment dans le cadre de la mise en place des maisons de l'économie des intercommunalités. Cette nouvelle organisation permet d'avantage d'interactions entre les gestionnaires des territoires et les consulaires. Elle permet également d'affirmer notre proximité auprès des entreprises et des porteurs de projet.

Il existe encore des axes d'amélioration dans la manière de concevoir, de conduire et d'animer les actions de développement économique local mais grâce à la collaboration et la proximité des acteurs, la qualité des projets et leur réussite peuvent s'envisager efficacement.

Création d'activités économiques : encourager la dynamique entrepreneuriale

La création d'activités sur les territoires assure le renouvellement du tissu d'entreprises et permet le développement d'activités économiques nouvelles. Le dynamisme entrepreneurial est donc un levier de développement économique qui concourt à renforcer l'offre aux entreprises et aux particuliers, à maintenir ou créer des emplois locaux, et par là même, participe à l'attractivité du territoire.

L'implantation des entreprises sur un territoire, au-delà du marché potentiel, est liée à l'offre foncière d'accueil, aux infrastructures, aux services mis à leur disposition. Pour les porteurs de projet, il faut veiller à lever les freins à l'initiative individuelle.

→ Leviers d'actions

- **informer et sensibiliser les publics à la création et à la reprise d'entreprise**, notamment les publics en alternance ;
- **encourager la création et la reprise** par un accompagnement financier et technique.

La création d'entreprise concerne tous les territoires. Cependant, c'est un levier prioritaire pour les écosystèmes fragiles (y compris les quartiers urbains sensibles) et exposés où les taux de création d'entreprise sont les plus faibles.

Emploi – formation : mobiliser autrement l'appareil de formation

La formation est un levier de développement pour les territoires car elle permet aux entreprises de rester compétitives et aux individus d'accroître leur employabilité. Toutefois, pour que la formation joue totalement son effet levier, elle doit trouver des modes de réponses souples et réactifs aux besoins des entreprises, pour qui, bien souvent, la formation est vue comme une contrainte ou tout du moins une source de complexité. Cette réponse devra être locale car la proximité est un des premiers facteurs facilitant l'entrée en formation des publics et leur recrutement par les entreprises, en particulier pour des niveaux V et IV pour qui la mobilité géographique est limitée. Dans certains cas, les besoins des entreprises et des territoires trouveront une réponse dans une organisation alternative de l'emploi au niveau local : groupement d'employeurs, insertion, emploi partagé.

À moyen terme, il faudrait mettre en place une gestion prévisionnelle et territoriale des emplois et des compétences, qui réponde ainsi aux enjeux territoriaux.

→ Leviers d'actions

- **réorganiser l'offre de formation** sur les territoires :
 - › décentraliser l'offre de formation initiale (les niveaux V - CAP) en la localisant plus particulièrement sur les écosystèmes exposés et à dynamique endogène car ils sont pourvoyeurs d'emplois mais éloignés des centres de formation,
 - › développer la formation à distance en s'appuyant sur les outils numériques, qui nécessitera un accompagnement des équipes pédagogiques des centres de formation ;
- **développer l'utilisation des infrastructures de formation existantes** :
 - › mutualiser des formations : mixité entre lycée professionnel et CFA,
 - › partager les infrastructures techniques ;
- **sensibiliser et accompagner** les entreprises et associations employeuses dans **l'évolution des parcours professionnels** de leurs salariés ;
- **sensibiliser les entreprises à d'autres formes d'emploi** :
 - › encourager les mutualisations : emploi partagé, employeurs,
 - › valoriser l'alternance ;
- **construire des parcours professionnels adaptés pour les publics faiblement diplômés** : développer les partenariats avec les structures concernées (Pôle emploi, Missions locales, Maisons de l'emploi) ;
- **promouvoir les métiers de l'économie de locale** : rapprochement des entreprises et établissements scolaires.

Collaboration : la mobilisation collective pour une innovation territoriale

La collaboration dans la conduite de projets locaux repose sur l'existence de réseaux constitués à la fois d'institutions et d'acteurs qui partagent une identité locale. Les institutions détiennent à la fois une représentativité et une expertise qui n'est pas suffisante pour développer des projets locaux. C'est en s'appuyant sur les acteurs, porteurs d'une identité locale forte que pourront se construire les projets.



Les enjeux sociétaux associés aux leviers de développement territoriaux permettent de dégager des pistes d'actions au service du développement des différents écosystèmes.

À partir de cette double approche locale et régionale, nous formulons des propositions pour l'économie de proximité qui s'articulent autour de l'animation de la démarche et de la mise en œuvre de projets et d'outils pour accompagner les entreprises et les territoires.

→ Leviers d'actions

- cette coopération doit être menée dès l'ingénierie et reposer sur un **fonctionnement en mode projet** qui s'affranchit des positionnements partisans, en recherchant l'efficacité collective et objective. Lorsque le projet est lancé, le groupe projet peut s'arrêter ou se fixer de nouveaux objectifs, d'accompagnement et de suivi par exemple ;
- la coopération est également un levier important dans la réalisation du projet lui-même. Les acteurs de l'action et/ou de la **mise en place d'une structure opérationnelle** pourront s'appuyer sur des structures juridiques (société coopérative d'intérêt collectif, GIE, association) pour concrétiser le projet et contribuer à sa réussite ;
- la collaboration peut aussi avoir un cadre plus contraint mais néanmoins **générateur de projets et de financements** au travers d'un cadre territorial ou contractuel défini : territoires à énergie positive pour la croissance verte, plans climat énergie territoriaux, territoires zéro gaspillage zéro déchet, pôles territoriaux de coopération économique.



PARTIE III

Stratégie d'actions : une démarche collaborative en faveur de l'économie de proximité



Les parties précédentes se sont attachées à définir et caractériser l'économie de proximité en Pays de la Loire et à démontrer qu'elle est un élément moteur du dynamisme de l'économie régionale. Elle fournit également les conditions d'un cadre de vie satisfaisant pour les populations.

L'économie de proximité, permet d'avoir une clé de lecture innovante des territoires notamment par le prisme des six écosystèmes identifiés. Par ailleurs, la démarche permettra de répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain identifiés dans la partie précédente.

À ce jour, l'économie de proximité n'est pas identifiée en tant que telle dans les politiques régionales, même si des dispositifs d'accompagnement des territoires et des entreprises existent et concourent à son développement. À travers ce *livre blanc*, l'objectif est de faire prendre conscience aux acteurs locaux de son intérêt afin qu'elle soit considérée au même titre que les autres politiques régionales.

Nous proposons de définir une politique clairement identifiée en faveur de l'économie de proximité en créant les conditions favorables à son développement sur les territoires, qui se déclinera en huit propositions prioritaires.

Définir une politique identifiée en faveur de l'économie de proximité

Proposition 1 Inscrire l'économie de proximité dans les politiques publiques conduites au niveau régional

Les arguments développés dans l'étude ont mis en exergue que l'économie de proximité est l'un des moteurs de l'économie régionale, qui par son approche territoriale est résolument transversale. Elle couvre les champs du développement économique et de la formation, concerne les habitants, les entreprises (artisanat, commerce, agriculture), les structures (marchandes ou non marchandes) relevant de l'économie sociale et solidaire. L'économie de proximité représente un atout pour le développement économique et social des territoires. Elle se doit d'être identifiée spécifiquement dans les politiques régionales et infra-régionales au même titre que l'innovation, le développement durable ou l'économie numérique. Elle doit être inscrite dans le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED). À ce titre, les compagnies consulaires pourraient être associées en amont de l'élaboration du SREED et des politiques locales.

Cette politique régionale conduite en faveur de l'économie de proximité doit également se construire avec les collectivités territoriales. L'ambition du réseau consulaire et de la CRESS est d'accompagner le développement économique des entreprises et des territoires par une stratégie d'actions adaptée qui favorise l'innovation, la création d'emplois et de projets. Cette stratégie contribuera à l'attractivité des territoires et permettra de répondre aux besoins des populations locales.

Proposition 2 Piloter, animer et amplifier la démarche collaborative autour de l'économie de proximité

La démarche économie de proximité, pilotée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire, est menée de manière collaborative avec la Chambre de commerce et d'industrie de région, la Chambre régionale d'agriculture, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et les organisations professionnelles.

Dans l'optique d'inscrire dans la durée l'économie de proximité comme un axe fort de la politique régionale, il est fondamental de poursuivre et d'amplifier le travail initié en novembre 2014. Il contribue à fédérer et faire travailler ensemble les acteurs et à maintenir une dynamique autour de l'économie de proximité. Par ailleurs, il semble opportun de poursuivre le travail de prospective, veille et étude pour enrichir notre démarche et les actions qui en découleront.

Cette approche est d'autant plus importante qu'elle permettra de faire émerger des projets sur les territoires où les acteurs locaux devront se mobiliser et s'organiser collectivement.

Proposition 3 Promouvoir, valoriser et médiatiser l'économie de proximité en Pays de la Loire

L'économie de proximité est aujourd'hui peu perçue alors qu'elle constitue un potentiel majeur de développement local et une base pour réinvestir la territorialisation de l'économie. L'ambition est de promouvoir et valoriser l'économie de proximité auprès des acteurs économiques, des élus des collectivités territoriales, des représentants des activités marchandes et non marchandes pour construire en commun un projet de société.

Les moyens développés seront :

- les Biennales de l'économie de proximité en Pays de la Loire ;
- la diffusion de la newsletter économie de proximité en Pays de la Loire auprès des acteurs, élus et techniciens, économiques, de la formation, du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- les rencontres territoriales de l'économie de proximité à l'échelle des collectivités locales.

> Les Rencontres de l'Économie de Proximité en Pays de la Loire



Vendredi 19 juin 2015,
à l'École nationale supérieure
d'architecture, Nantes

Ces premières rencontres de l'économie de proximité se sont déroulées en présence de Jacques Auxiette,

président de la Région des Pays de la Loire, du premier vice-président Christophe Clergeau, des trois présidents des chambres consulaires régionales, de la CRESS et de nombreux participants venant d'horizons différents (entreprises, collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles).

Ces premières rencontres avaient pour ambition de présenter les résultats de l'étude, de définir l'économie de proximité et le poids qu'elle représente en Pays de la Loire. Pour illustrer ce travail d'analyse territoriale, plusieurs témoignages d'acteurs locaux (chefs d'entreprise, Présidente d'association, consulaire, technicien de collectivités territoriales) se sont succédés pour présenter des « projets de proximité » conduits de manière collective à l'échelle des territoires.



L'identification et la définition d'une politique stratégique en faveur de l'économie de proximité implique de créer des conditions favorables à son développement, notamment en termes d'accompagnement à la gestion de projet et d'outils permettant la mise en œuvre des actions.

Créer les conditions du développement de l'économie de proximité

Proposition 4 Guide de l'économie de proximité pour les territoires

L'économie de proximité se révèle être une conjugaison d'atouts au service du développement économique et social des territoires.

L'objectif est de faire prendre conscience aux acteurs des collectivités territoriales du poids et du potentiel de l'économie de proximité. Il s'agit d'apporter aux décideurs les arguments qui leur permettront d'adhérer et mettre en place des projets et actions concourant au développement de l'économie de proximité.

Afin d'atteindre cet objectif, un guide de l'économie de proximité sera proposé et diffusé auprès des collectivités territoriales. Ce guide à caractère méthodologique, illustré d'exemples concrets, se déclinera en trois parties :

1 - Présentation des écosystèmes ligériens : comment se situe votre territoire ?

Présentation des chiffres clés et identification des principaux leviers de développement par écosystème.

2 - Clés de réussite pour agir sur le modèle de développement d'un territoire, méthodologie et rôle des acteurs.

3 - Retours d'expériences

Mise en valeur :

- d'expérimentations concrètes et réussies sur le champ de l'économie de proximité ;
- de témoignages d'acteurs locaux.

Ce guide pourra être remis dans le cadre des rencontres territoriales évoquées précédemment.

> Témoignage de Madame Roirand, maire du Poiré-sur-Vie (85)

Le Poiré-sur-Vie est « une commune à caractère rural au sens positif du terme, où on recherche d'abord la qualité de vie et un environnement agréable ». Située au cœur du bocage vendéen, la commune affiche des atouts indéniables : diversité des commerces et des services, plus de 120 associations qui animent la commune et une situation géographique privilégiée sur les axes routiers. Elle connaît une croissance importante de sa population : 5 786 habitants en 1999, près de 8 500 aujourd'hui, principalement due à l'arrivée de jeunes ménages.

Elle développe également des engagements forts : commune « zéro phyto » ; précurseur en matière d'alimentation locale dans la restauration collective, avec 60 % des produits issus des circuits courts. « La commune a fait le choix d'un aménagement du territoire équilibré et maîtrisé où se concilient le respect de l'environnement et le développement de la vie locale et économique ». En matière de développement économique, le Poiré-sur-vie continue son expansion, avec des zones d'activité qui se développent et des entreprises

qui peuvent s'appuyer sur une main-d'œuvre locale qualifiée. Le portrait que brosse Madame le maire est un exemple de commune qui active tous les leviers de l'économie de proximité : une offre large pour l'accueil des populations ; une politique foncière volontariste pour les entreprises ; des choix forts en faveur du développement durable mais aussi social avec le soutien aux associations d'insertion. Pour autant, un sujet la préoccupe : la vitalité commerciale du centre-ville. Le Poiré-sur-Vie ne souffre pas d'un manque d'attractivité. On pourrait penser que les nouvelles populations qui s'installent pour bénéficier de la qualité de vie et des services, sont un moteur suffisant pour assurer la survie des commerces de centre-ville. Mais comme l'indique M^{me} Roirand « il y a une contradiction entre les aspirations des populations et leurs modes de consommation », qui les poussent vers les grands pôles commerciaux plus que vers le commerce de proximité. La municipalité est en cours de réflexion sur un projet de réaménagement du centre bourg, auquel elle associe les habitants : « nous allons devoir nous projeter dans l'avenir et oser de nouvelles approches pour dynamiser notre centre-bourg ».

Proposition 5 Démarche d'accompagnement innovante au service de l'action de proximité

Il s'agit de développer une démarche innovante qui permettra de rassembler les acteurs volontaires pour construire un groupe projet autour de deux idées fortes : l'expertise et l'expérience locale. Ce dispositif pourra être mobilisé aussi bien pour des projets liés à la formation que des projets liés au développement économique.

Cette démarche d'animation et d'accompagnement, s'appuyant sur les leviers de développement des écosystèmes, sera proposée aux territoires volontaires et pourra se décliner en deux étapes :

Étape 1 – Accompagner des projets émergents

• éligibilité :

- > réflexion engagée autour d'un projet de proximité,
- > identification des acteurs impliqués dans le projet ;

• **objectifs** : vérifier que le projet soit réaliste d'un point de vue technique et organisationnel, faisable et économiquement viable.

En amont de cette première étape, il sera proposé aux porteurs de projet, notamment s'il s'agit d'une collectivité territoriale, une analyse de l'économie de proximité composée de :

- un diagnostic de l'économie de proximité du territoire ;
- un repérage des leviers pour appuyer le développement de cette économie.

Étape 2 – Accompagner la mise en œuvre des projets

• **éligibilité** : étape de faisabilité validée ;

• **objectifs** : accompagnement au montage financier et juridique, à la définition d'une stratégie commerciale. Cette démarche d'accompagnement des territoires pourra, le cas échéant, s'adapter dans la continuité des dispositifs existants permettant l'émergence de projets, par exemple, Agir Pour et Agir Avec.

> Le collectif Métalogik à Châteaubriant

En 2005, les sections de formation professionnelle de BEP « Métiers de la production mécanique informatisée (MPMI) » et « Réalisation d'ouvrages chaudronnés » étaient menacées de fermeture. Les entreprises du territoire de Châteaubriant se sont mobilisées avec le lycée Moquet-Lenoir pour attirer les jeunes vers ces métiers et s'assurer de la continuité d'une formation locale de qualité. Cet engagement a conduit, en 2007, à la signature d'une charte de partenariat entre des entreprises de la métallurgie du pays de Châteaubriant, le lycée et la Région des Pays de la Loire. Dans le prolongement, un BAC PRO avec contrats de professionnalisation a été créé : 12 inscrits pour la rentrée 2007-2008.

La mobilisation des entreprises a été payante, car sur les trois sections BEP MPMI menacées sur le département de la Loire-Atlantique pour la rentrée 2007-2008, seule celle de Châteaubriant a été maintenue. Depuis 2012, la mise en place d'une plate-forme mobile permet de faire la promotion des métiers en allant à la rencontre des publics concernés (collèges et lycées notamment).

Proposition 6 Promotion et adaptation de l'offre de formation

Les entreprises de l'économie de proximité sont les premières actrices de la formation professionnelle par l'alternance : elles accueillent plus de 60 % des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation. L'économie de proximité est donc pleinement engagée dans ce domaine au cœur des territoires.

L'offre de formation est la déclinaison de choix nationaux et régionaux, qui peuvent être en décalage avec les réalités du territoire. Les organismes de formation, en raison de contraintes notamment budgétaires, sont exposés à un équilibre fragile entre la viabilité de leur centre de formation et les besoins des entreprises. Par ailleurs, la faible mobilité des jeunes, principalement de niveau V, notamment sur les territoires ruraux implique de repenser l'offre de formation.

Dans le cadre de notre approche de proximité, il faut partir du besoin des entreprises, des jeunes et des équipements de formation existants, pour construire une offre de formation territorialisée.

Promotion territorialisée des métiers et de la formation

Malgré un rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'école, des progrès restent à faire, en particulier pour valoriser les métiers auprès du corps enseignant des collèges et lycées, en s'appuyant sur les besoins du territoire. Au-delà de la promotion des métiers et des formations, il s'agit de sensibiliser également les collectivités territoriales, les chefs d'entreprise et les intermédiaires de l'emploi.

Ces actions, susceptibles d'être menées en lien avec les partenaires de l'orientation comme le Service public régional de l'orientation (SPRO), pourront s'appuyer sur :

- des réunions d'information sur les territoires animées par des professionnels et des développeurs de la formation. Par exemple, l'action Arti'dating portée par l'UPA vise à apporter aux acteurs du SPRO une meilleure information sur les métiers, les emplois et les opportunités professionnelles dans le secteur artisanal et le commerce de proximité. Elle doit aussi permettre de renforcer les liens au plus près du terrain entre entreprises artisanales et interlocuteurs de l'information-orientation ;
- des stages « découvertes » dans les entreprises locales identifiées dans un annuaire d'entreprises « accueillantes » ;
- des animations autour des métiers (exemples : « Métalogik », l'« outil en main »). Ces animations doivent être organisées au plus près des besoins, quitte à être conçues pour être « mobiles » ;
- des outils numériques et les réseaux sociaux, notamment pour toucher les jeunes : s'adapter aux pratiques et usages.

Proposition 7

Boîte à outils au service de l'économie de proximité

Réponse aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et de formation des territoires

L'objectif est d'apporter aux jeunes, aux dirigeants et aux salariés des entreprises et associations une offre de formation répondant à leurs aspirations et exigences professionnelles et qui prennent en compte leur problématique de mobilité géographique. Il s'agit de recenser les besoins des professionnels et des jeunes du territoire et de décloisonner l'outil de formation existant des lycées professionnels et des CFA :

- recenser et qualifier collectivement les besoins de main-d'œuvre sur les territoires ;
- développer les partenariats entre les centres de formation des apprentis et les lycées professionnels ;
- optimiser les plateaux techniques locaux et/ou développer des partenariats avec des entreprises pour utiliser leur outil de production à des fins pédagogiques. À ce titre, la démarche menée sur le territoire castelbriantais, citée précédemment, est particulièrement intéressante ;
- construire collectivement l'offre de formation, notamment pour la formation continue.

Par ailleurs, le développement des outils numériques offre de nouvelles perspectives tant pour la formation initiale que continue : formation à distance via la visioconférence, le développement de MOOC spécifiques aux métiers.

En Pays de la Loire, il existe aujourd'hui de nombreux outils, financiers notamment, au service des entreprises, des structures relevant de l'ESS et des territoires.

L'objectif est ici de recenser, adapter et concevoir, le cas échéant, des outils spécifiques à l'économie de proximité et de donner ainsi les moyens aux acteurs locaux de mettre en œuvre des projets. Ces outils devront être en cohérence avec les leviers de développement des écosystèmes :

- équilibre des moteurs de développement ;
- attraction de population ;
- service aux particuliers ;
- *silver économie* ;
- développement de l'appareil commercial ;
- foncier et immobilier ;
- services aux entreprises ;
- création d'activités économiques ;
- emploi / formation ;
- coopération.

La boîte à outils aura trois niveaux d'entrées :

1 - Les outils territorialisés

Exemple : Pôle territorial de coopération économique (PTCE).

2 - Les outils d'accompagnement des entreprises

L'objet est de contribuer à la performance globale des entreprises de l'économie de proximité afin de les aider à se développer et à innover :

- accompagnement individualisé (exemple : Dé clic, Eval'Énergie) ;
- accompagnement collectif (exemple : CAPEA, DINAMIC, ateliers collaboratifs).

> Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou comment faire une économie de proximité « décloisonnée »

Les PTCE regroupent « sur un même territoire des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises [classiques], en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation (...), pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable ». Les PTCE concernent de nombreux secteurs et filières : insertion par l'activité économique (paysage, bâtiment, recyclage...), services aux personnes (crèches, animation périscolaire, épicerie sociale, accueil de nouveaux habitants, logements passerelles, etc.), activités culturelles et créatives, développement d'énergies renouvelables, agriculture biologique et circuits courts alimentaires... De par leur rôle dans le développement des territoires basé sur la coopération entre acteurs et l'innovation sociale, les PTCE s'intègrent dans les logiques de développement et d'aménagement des territoires tels que les pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les clusters.



3 - Les outils financiers

Exemple :

- créer un fond d'avances remboursables pour des investissements matériels spécifiques aux TPE qui relèvent de l'économie de proximité. Ce fonds viendrait compléter les dispositifs d'aides existants auxquels ne peuvent prétendre ces entreprises eu égard aux conditions d'accès : montant des investissements (exemple, P2RI), territorialisation des aides (exemple, ORAC) et garanties demandées ;
- dans le cadre de projets relevant de l'économie de proximité, il serait judicieux de réfléchir à l'évolution du dispositif 500 Projets :
 - › en recherchant la mutualisation des fonds privés et publics, pour des projets favorisant le dynamisme de l'économie de proximité,
 - › en faisant évoluer les critères d'éligibilité et de contenu (dépenses en foncier ou en immobilier).

> 500 projets pour les territoires

Ce dispositif de proximité a pour objectif de soutenir des projets collectifs d'investissement qui participent au développement économique et à la dynamique territoriale. Les projets des territoires ruraux, périurbains et des quartiers en difficulté sont accompagnés prioritairement. Les projets éligibles présentent un intérêt pour le territoire des Pays de la Loire et s'inscrivent dans une démarche collective impliquant au minimum deux bénéficiaires. Ils portent sur un investissement commun qui peut être matériel ou immatériel (brevet, logiciel) et qui présente un bénéfice direct significatif pour chacun des participants au projet. Les bénéficiaires sont des entreprises ou des groupements d'intérêt économique ou des associations exerçant une activité dans le secteur concurrentiel. Les associations n'ayant pas d'activité marchande, les professions libérales, les associations parapubliques (notamment en lien direct avec les collectivités locales) peuvent participer à un projet collectif accompagné mais ne peuvent bénéficier directement de l'aide.

Proposition 8 Cofinancer les actions relevant du champ de l'économie de proximité

Depuis quelques années, on assiste à une baisse des financements publics. Pour les acteurs du développement économique, la question du financement des entreprises est un sujet important. Des questions se posent : le financement des projets relatifs aux activités économiques dans les années à venir ; les nouveaux leviers d'accompagnement financier ; l'échelle territoriale pertinente.

L'objectif est de diversifier les modes de financements des projets.

Les initiatives et expériences se multiplient pour essayer de sortir des systèmes de financements existants. On peut citer les *business angels*, le microcrédit, le mécénat, l'articulation financière publique – privé, la mobilisation d'épargne locale et plus récemment le *crowdfunding* (financement participatif grâce à des plates-formes comme par exemple KissKissBankBank, Ulule, Kickstarter), qui s'orientent vers de petits projets.

Face à l'enjeu, il est nécessaire de recenser ces « nouveaux » outils et de les étudier pour les mettre au service de projets, d'actions relevant de l'économie de proximité.

bibliographie

CCI DE MAINE-ET-LOIRE, *Livre blanc du commerce de Maine-et-Loire*, "Commerce, le grand bouleversement - Chronique d'un nouvel âge".

GÉRONTOPOLE, *Le Livre blanc de l'intégration de la longévité et du vieillissement dans le système de formation en Pays de la Loire*, 2015.

DAVEZIES (L.) & TALANDIER (M.), *L'Émergence de systèmes productivo-résidentiel*, Documentation Française et DATAR, 2014.

DAVEZIES (L.), *La Crise et nos territoires : premiers impacts*, rapport préparé pour l'Assemblée des Communautés de France et l'Institut Caisse des dépôts pour la recherche, octobre 2010.

DAVEZIES (L.), *L'Économie locale « résidentielle »*, Géographie, économie, société, 2009/1 Vol. 11, p. 47-53.

ARADEL et RÉGION RHÔNE-ALPES, *Les cahiers de l'Économie de Proximité*, 1 & 2, 2013 et 2015.

MARTIN (Pierre), *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental région Pays de la Loire, Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED), 2010.

glossaire

CCIR / CCI : Chambre de commerce et d'industrie de région
CMAR / CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat de région
ISM : Institut supérieur des métiers
CRA : Chambre régionale d'agriculture
MSA : Mutualité sociale agricole
SAU : surface agricole utile
CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
ESS : économie sociale et solidaire
TRIA : Troisième révolution industrielle et agricole
EPCI : Établissement publics de coopération intercommunale
GMS : grande et moyenne surface
Ets : établissements
CFE : cotisation foncière des entreprises
SRTE : Stratégie régionale de transition énergétique
PCET : Plans climat énergie territoriaux
TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte
RGE : Reconnu garant de l'environnement
PRI : Plateformes régionales d'innovation
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
CFA : Centre de formation des apprentis
Niveau IV : équivalent niveau bac
Niveau V : équivalent au niveau CAP ou BEP
GIE : groupement d'intérêt économique
SREED : Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables
SPRO : Service public régional de l'orientation
PTCE : Pôle territorial de coopération économique
MOOC : Massive open online course

